

DOSSIER Tontouta en phase de décollage

p.20

VIE DE LA CCI

Un Rendez-vous de l'économie
spécial défiscalisation

p.4

Plus d'autodiagnostic
en 2013

p.6

QUIZ

Êtes-vous un pro
de la gestion des déchets ?

p.30

O U V E R T U R E

de la nouvelle

LA QUARANTAINE ANIMALE

Jean Vergès

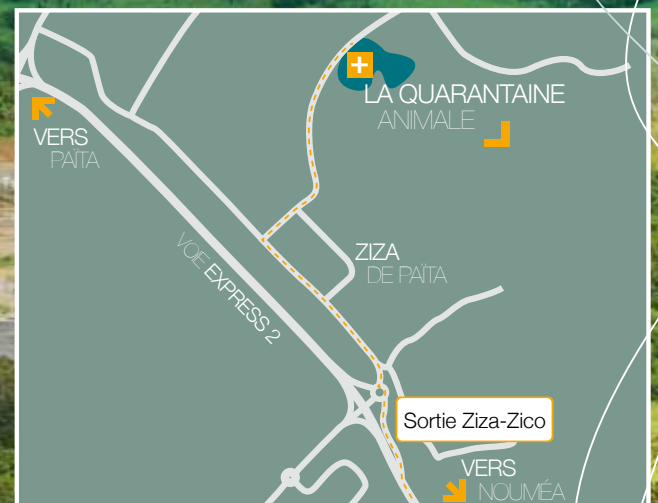
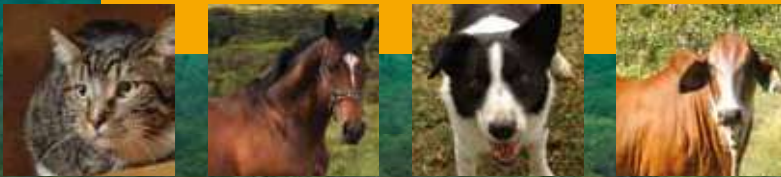
à Païta

- + moderne
- + d'espace
- + de sécurité



Propriétaires d'animaux domestiques, éleveurs et importateurs, la nouvelle quarantaine animale Jean Vergès a officiellement ouvert ses portes à Païta !

Outil indispensable et très attendu par le monde agricole, les professionnels de l'élevage et l'ensemble des Calédoniens, la nouvelle quarantaine est également la plus belle façon de rendre hommage à **Jean Vergès (1899-1964), premier vétérinaire calédonien et père de la biosécurité en Calédonie.**



Quarantaine animale - ZIZA de Païta - Lot n°37 du lotissement KSI - Païta
Tél. 41 25 36 - Fax 41 65 82 - quarantaine.davar@gouv.nc

Sommaire

DOSSIER

Tontouta en phase de décollage

p20



Actualités

Un Rendez-vous de l'économie spécial défiscalisation p4

Nouvelle gamme de billets, le changement se prépare p4

Vie de la CCI

Les autodiagnostic, une offre étoffée en 2013 p6

ZOOM ENTREPRISE

Manou, une présence qui compte

p8



En bref p10

Espace Performance

Décisif Pacifique, une société à valeur humaine ajoutée p12

Provinces

Perspectives économiques de Ponérihouen à Hienghène p14

C'est officiel p16

Repères Économiques p17

Économie

La réforme fiscale, un instrument de soutien à l'économie p18

Nouvelles technologies

La folie des « applis » p25

ENVIRONNEMENT

Maîtriser la consommation d'énergie par l'éclairage

p26



Formation

Le marchandisage, tout un art p29

Quiz

p30

Êtes-vous un pro de la gestion des déchets ?

Fiche pratique

Interdiction de fumer dans les lieux publics p32

Foire aux Questions/Agenda p34

Reprises d'entreprises p37

Foires et salons p37

Revue de presse p38

Le *CCI info* est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, 15 rue de Verdun, BP M3, 98 849 Nouméa Cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 Site internet : www.cci-nc - Directeur de publication : André Desplat - Comité de rédaction : Valérie Nebois-Kempf, Isabelle Papaceit - Coordination : Isabelle Papaceit - Pigistes : Philippe Boisserand, Chloé Jez, Gilles Méline, Vincent M.K. - Coordination pigistes : Rezo - Réalisation : Concept - Couverture : Concept - Régie publicitaire : Rezo, tél. 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Milin, tél. 77 19 72 - Impression : Artypo Ducos, tél. 28 32 99 - Tirage : 12 000 exemplaires - Le *CCI info* est distribué aux ressortissants de la CCI-NC.



Edito

ANDRÉ DESPLAT
Président de la CCI-NC

Le 19 mars 2013, l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta a été inauguré. Les travaux d'extension, entamés en 2008, lui permettent de répondre aujourd'hui aux normes internationales les plus exigeantes. Les nouveaux équipements confèrent à l'aérogare modernité, luminosité et convivialité pour les passagers et l'ensemble des usagers. Par son architecture, la nouvelle aérogare répond aux impératifs de confort et de sécurité, mais fait aussi référence à la culture océanienne. Vitrine de la Nouvelle-Calédonie, nous avons voulu que cette structure soit à l'image du pays grâce, notamment, aux jardins intérieurs composés de plantes endémiques. Conçu comme un lieu d'émotions, d'échanges d'adieux ou de retrouvailles, l'aéroport répond aussi à toutes les conditions techniques indispensables aux besoins de développement économique et touristique de la Nouvelle-Calédonie sur les 20 prochaines années. Nous sommes heureux qu'aujourd'hui, tous les Calédoniens puissent bénéficier de ces nouvelles infrastructures. Retrouvez-en une présentation détaillée dans notre dossier de ce numéro d'avril. Au sommaire également, un point sur les économies d'énergie réalisables grâce à la maîtrise de l'éclairage public.

Bonne lecture.

DÉFISCALISATION EN QUESTION RENDEZ-VOUS DE L'ÉCONOMIE LE 25 AVRIL

Fin 2012, les modalités de défiscalisation outre-mer ont changé. Quelles sont les conséquences de la limitation du plafond autorisé et quelles sont les perspectives de ce dispositif ? Y a-t-il des répercussions sur les projets d'investissement en cours ? Différents intervenants du monde économique, représentants du Medef-NC, de la CGPME et de l'UPA seront présents pour répondre à toutes ces questions, lors du prochain Rendez-vous de l'économie, jeudi 25 avril à 18 h, à l'auditorium de la CCI.

Renseignements et inscriptions au 24 31 00 ou com@cci.nc

Rencontres RSE et développement durable

Chefs d'entreprise, directeurs de service environnement, participez aux rencontres de la RSE (responsabilité sociale) et du développement durable, les 28 et 29 mai prochains. La RSE est aujourd'hui un critère essentiel de performance pour les entreprises. Comment appliquer cette stratégie ? Comment

conjuguer objectifs financiers et démarches sociale, économique et environnementale ? Découvrez ces thématiques abordées lors du salon, des conférences et ateliers animés par les spécialistes Thierry Li-baert et André Jean Guérin, auteurs de l'ouvrage : *Le développement durable*.

✦ Mardi 28 et mercredi 29 mai, au Méridien de Nouméa.
✦ Renseignements et inscriptions : Catherine Guillaume, agence Solutions Tél. 78 81 67 catherine.guillaume.solutions@gmail.com

La quarantaine opérationnelle

Chevaux, vaches et brebis, mais aussi chats et chiens, sont de nouveau bienvenus sur le territoire. Inaugurée le 15 mars dernier à Païta, la structure comprend un complexe de protection zoo et phytosanitaire et la nouvelle quarantaine animale. Ces nouveaux locaux, répartis sur 23 hectares et dont le coût se chiffre à 800 millions de francs, comprennent une chat-terie, une écurie, un chenil, une basse-cour et un bâtiment pour bovins répondant à toutes les

normes d'hygiène et de confort. Éleveurs, importateurs, propriétaires d'animaux domestiques, vous pouvez désormais adresser vos demandes de permis d'importation à : quarantaine.davar@gouv.nc

✦ Pour tout renseignements sur l'importation d'animaux, contactez le Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (Sivap) : Tél. 24.37.45 sivap.davar@gouv.nc



Nouvelle gamme de billets, l'arrivée se prépare

C'est officiel, les billets en francs CFP changeront à partir du 20 janvier 2014. Outre leur format plus pratique, les billets bénéficieront aussi surtout de nouveaux signes de sécurité plus performants. Pendant huit mois, une période de double

circulation permettra de réaliser des achats avec les anciens billets mais seuls les nouveaux seront rendus et délivrés dans les distributeurs automatiques. Pour préparer les commerçants, artisans et professionnels à ce changement et les familiariser

avec la nouvelle gamme, différentes actions seront conduites au dernier trimestre 2013 par l'Institut d'émission d'outre-mer, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie et celle des métiers et de l'artisanat.

Ballande parraine l'EGC



Le 27 février dernier était parrainée la seizième promotion de l'École de gestion et de commerce du Pacifique Sud. Après Goodman Fielder, NC 2011,

GBNC, le Groupe Hersant Média Nouvelle-Calédonie et Groupama-Gan les années précédentes, c'est au tour du groupe Ballande de s'engager. C'est désormais

une tradition, les étudiants de première année de l'EGC sont parrainés par une entreprise locale. Celle-ci va transmettre aux 46 étudiants son expérience et son savoir-faire pendant trois ans, notamment par le biais de stages. Un lien durable établi entre le monde de l'entreprise et l'école, l'occasion de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises au cours du cursus.

FORUM DE L'EMPLOI 2013, UN SUCCÈS

Le forum de l'emploi s'est déroulé les 22 et 23 mars derniers. Parmi les 8 000 et quelques visiteurs, plusieurs centaines se sont arrêtées à l'un des stands de la CCI-NC : Formation professionnelle continue, Point A, Direction des ressources humaines. La Chambre a pu ainsi présenter ses différents services et métiers.



Les apprentis-voyageurs

Vingt apprentis en BTS de la CCI apprentissage ont participé à un séjour linguistique de trois semaines à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Une expérience destinée à faciliter leur insertion professionnelle future.

Mieux s'exprimer dans la langue de Shakespeare, telle a été la mission des apprentis en 2^{ème} année de BTS de la CCI apprentissage qui sont partis en immersion totale trois semaines à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Le 16 février dernier, jour du grand départ, ils étaient 20 à monter dans l'avion, sélectionnés parmi la soixantaine de leurs camarades de même niveau. Durant l'année scolaire 2012, leur maîtrise de l'anglais avait été évaluée grâce aux tests blancs du TOEIC (Test of English for International Communication). Vingt d'entre eux se sont donc distingués par leurs résultats, « *mais aussi par leur progression durant l'année, leur moyenne générale, leur assiduité et leur motivation* », précise Frédérique Thouzellier, formatrice ayant encadré et suivi les apprentis pendant une partie du séjour. Ils ont donc gagné leur billet pour la Nouvelle-Zélande pour un séjour linguistique de trois semaines, du 16 février au 9 mars, en grande partie pris en charge par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie.

Immersion totale

« *Le fait de se retrouver en immersion totale dans une grande ville comme Auckland est un peu stressant, mais nous allons faire preuve de solidarité entre nous pour que tout se passe au mieux* », confiait Emmanuelle, en 2^{ème} année de BTS « négociation et relations clients », quelques jours avant le départ. Hébergés dans des familles d'accueil néo-zélandaises, les jeunes Calédoniens ont intégré le *Kaplan International College* d'Auckland. « *Dès le premier jour, chaque élève a été évalué et placé dans une classe correspondant à son niveau* », explique leur accompagnante Frédérique Thouzellier. Au programme : un emploi du temps intensif, avec vingt et une heures de cours d'anglais par semaine, et l'interdiction de parler français ou toute autre langue dans l'enceinte de l'école. Toutes les conditions ont ainsi été réunies pour que l'immersion soit la plus totale, au bénéfice du niveau d'anglais des élèves. Pari réussi. Comme le souligne la formatrice, « *les apprentis ont*

finalement plus pratiqué l'anglais en trois semaines de séjour à Auckland qu'en une année d'apprentissage à Nouméa ».

Un atout pour l'insertion professionnelle

Baignés dans un melting-pot de trente-trois nationalités, les apprentis sont également allés à la rencontre de la culture Kiwi, assistant à des matchs de rugby, se mêlant à la population néo-zélandaise, etc. Enfin, et cela faisait aussi partie du plan de séjour, le groupe a eu l'occasion de découvrir un peu mieux le tissu entrepreneurial local. Les jeunes Calédoniens ont en effet visité plusieurs entreprises grâce à un partenariat avec la CCI française de Nouvelle-Zélande. À l'issue de ce stage, les « apprentis-voyageurs » ont reçu une attestation de formation du *Kaplan International College*. De retour en terre calédonienne depuis le 9 mars, ils vont prochainement passer le TOEIC, et préparent

actuellement une présentation, en anglais bien sûr, de ce séjour. De quoi partager cette expérience avec leurs maîtres d'apprentissage, formateurs et camarades restés à Nouméa.

UN OUTIL DE MOTIVATION

« *Après l'Australie en 2011, c'est la deuxième année que nous organisons un tel voyage. Il était destiné la première fois aux élèves du BTS assistant de gestion PME/PMI, compte tenu du poids de l'épreuve d'anglais dans l'examen final. Finalement, nous avons décidé d'en faire un outil de motivation pour l'ensemble de nos apprentis en BTS, quelle que soit leur filière* », explique Béatrice Pajot-Baldi, responsable de la CCI apprentissage.



Autodiagnos- tics, programme 2013 enrichi

Fort du succès rencontré, deux nouvelles thématiques s'ajoutent aux autodiagnos-
tics. Des sessions sont désormais proposées à l'agence de Bourail.

Lors de leur lancement en 2012, les auto-
diagnostics comptaient deux thèmes :
« Prévoyez votre trésorerie » et « Analysez
la santé financière de votre entreprise ».
Ces formations courtes (8 à 12 heures de
théorie et 4 d'accompagnement individuel)
ont suscité un vif intérêt chez les dirigeants
de TPE et PME. En 2013, deux nouvelles thé-
matiques s'ajoutent : « calculez votre coût
de revient » vise à mieux contrôler la renta-
bilité de ses activités et à fiabiliser l'élabo-
ration de ses devis, « optimisez la gestion
de votre stock » permet de savoir minimi-
ser les frais en maîtrisant les techniques
de gestion. Planifiées d'avril à octobre, les
sessions se déroulent à la CCI de Nouméa,
à l'agence Pont-Blanc de Koné mais aussi à
Bourail pour les modules « trésorerie » et
« coût de revient ».

Objectif : mieux gérer son entreprise

« En suivant "Analysez la santé financière
de votre entreprise", je souhaitais me
familiariser avec les documents financiers,
explique Fabrice Gau, gérant de la société
MF2G. J'ai apprécié les modules ciblés, les
temps de formation courts, les échanges
avec des gérants aux profils différents
ainsi que la demi-journée réservée à l'ana-
lyse de ma société », poursuit-il. Cette
formule combinant apport théorique et
mise en pratique immédiate au sein de
l'entreprise est un atout. « De formation
scientifique, j'avais peu de connaissances
en gestion ou finance avant de devenir
chef d'entreprise, confie Cécile Savin,
gérante de Géophysical. Désormais, j'ai
une meilleure compréhension d'un bilan

comptable. J'ai mis en place des indica-
teurs de gestion décisifs pour la pérennité
de mon activité » ajoute-t-elle. Preuve que
les autodiagnos-
tics portent bel et bien
leurs fruits.

La taxe pour la formation profession-
nelle continue (0,7%) peut venir financer
les autodiagnos-
tics pour les entreprises
éligibles. En partenariat avec les pro-
vinces, une partie du coût de la formation
est prise en charge pour les ressortis-
sants du Nord, un soutien financier glo-
bal est apporté à l'opération dans le Sud.
Renseignements et inscriptions :
CCI de Nouméa
Tél. 24 40 74
conseil@cci.nc - www.cci.nc

6

Mine d'infos à la CCI de Pont-Blanc

Incontournable pour les créateurs et chefs d'entreprise de Koné et sa région, le centre d'informations
économiques de la CCI de Pont-Blanc met à votre disposition une veille économique et réglementaire.

Vous vous posez une question
économique, juridique ou fiscale,
vous recherchez une adresse, un chiffre,
une donnée statistique, un article de
presse, une réglementation ? Le centre
d'informations économiques de la CCI
de Pont-Blanc vous accueille pour vous
orienter et vous renseigner. Quelle que
soit la thématique, vous retrouverez les
données nécessaires à travers les nom-
breuses publications disponibles, dont
celles de la Chambre de commerce et
d'industrie, et les périodiques locaux et
nationaux. L'équipe de la CCI peut vous
guider dans vos études de marché ou d'im-
plantation, l'analyse de votre concurrence.
De plus, le centre vous propose une revue
de presse quotidienne pour suivre l'ac-
tualité du territoire et de ses entreprises.
Enfin, grâce aux différents répertoires,
vous avez accès à de nombreux contacts
de fournisseurs.

Un poste multimédia

Le centre d'informations économiques
dispose par ailleurs d'un poste multimé-
dia (accès payant). Outre la navigation
Internet, cette borne informatique vous
permet d'utiliser différents logiciels de
traitement de texte, tableur, PowerPoint,
etc. Vous pouvez effectuer vos recherches
sur le web, rédiger un courrier ou créer

les tableaux nécessaires à votre gestion
d'activité. Autre avantage, la CCI de Koné
vous permet de louer, à l'heure, selon vos
besoins, des bureaux de passage.

Le Centre d'informations économiques
est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30
à 11h30 et de 12h30 à 17h.
Tél. 42 68 20 - kne@cci.nc



Impôts : les pros déclarent en ligne

Les démarches fiscales des professionnels se simplifient. Depuis le 29 mars 2013, les entreprises peuvent effectuer l'essentiel de leurs déclarations et paiements en ligne sur le site www.impots.nc.

À la question « Comment simplifier les démarches fiscales des professionnels ? », la Direction des services fiscaux vient de livrer sa réponse : une gamme complète de services en ligne. « Depuis le 29 mars 2013, les entreprises ont la possibilité d'effectuer l'essentiel de leurs démarches fiscales sur Internet, par l'intermédiaire du site www.impots.nc », explique Patrice Mussard, directeur-adjoint de la DSF. Pour mieux faire connaître les intérêts de ce dispositif, la CCI lui a consacré un Rendez-vous de l'économie, le 4 avril.

Passée l'étape d'identification et de création du compte – peut-être un peu fastidieuse mais nécessaire pour garantir la protection des données – un identifiant et un mot de passe suffisent pour se connecter à l'espace abonné depuis lequel l'essentiel des démarches fiscales des professionnels est réalisable. De son ordinateur, où qu'il soit dans le monde, l'utilisateur peut ainsi déclarer et payer l'impôt sur les sociétés (IS) et la taxe de solidarité sur les services (TSS), consulter une synthèse de son compte fiscal (liste des échéances à venir, synthèse de compte TSS et IS, etc.), ou simplement transmettre des documents à la DSF, tels qu'un procès verbal d'assemblée générale.

Un service totalement sécurisé

Pour une transparence totale, un accusé de réception est envoyé après chaque opération et l'abonné peut consulter la situation fiscale de son entreprise en temps réel, d'un simple clic. Autre atout : grâce au paiement en ligne, fini le risque de file d'attente des derniers jours au guichet de la DSF. Et pour tout paiement en ligne réalisé dans les temps, l'utilisateur a la garantie d'être prélevé 15 jours après la date limite. La DSF espère « une adhésion forte et progressive » des professionnels tout au long de l'année. Les particuliers, eux, pourront bénéficier de ces services en ligne dès 2014.



Pour entreprendre,
il faut l'énergie d'une idée.

C'est vous...



yellow box



Vous guider vers
un choix éclairé :

C'est nous !

La Chambre de commerce et d'industrie accompagne la création et le développement des entreprises, forme pour l'emploi et contribue au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.



www.cci.nc

cci
NOUVELLE-CALÉDONIE

Manou, une présence qui compte

Créée en 2008, La présence de Manou vient en aide aux personnes en perte d'autonomie. Roselyne Bordas, responsable de la structure, revient avec nous sur cette entreprise qui a fait du service à la personne son *leitmotiv*.



8

Quelles sont les missions de La présence de Manou ?

Notre entreprise propose des services d'aide à la personne à domicile, à Nouméa et dans le Grand Nouméa. Nous mettons à la disposition des personnes âgées ou handicapées, enfants et adultes, des auxiliaires de vie pour les accompagner au quotidien. En réalité, notre rôle est de faire tout ce qu'elles ne sont pas en mesure de faire elles-mêmes. Notre domaine d'intervention est donc très vaste. Nous apportons, par exemple, des soins de confort au quotidien, comme l'aide à la toilette, à la préparation et à la prise des repas, mais aussi une assistance psychologique et morale aux personnes isolées... Il peut aussi s'agir d'une aide administrative ou d'un accompagnement pour des activités extérieures : faire ses courses, se promener ou encore aller chez le médecin. Enfin, nous offrons également un soutien relationnel aux personnes qui en ont besoin.

Comment vous est venue l'idée d'une entreprise de services à la personne ?

Je suis infirmière depuis plus de trente ans et j'ai, notamment, exercé au centre hospitalier de Magenta. Au fil des années, je me suis rendue compte qu'il existait

un réel manque du côté des personnes nécessitant une assistance. Certaines ont besoin d'un suivi après un séjour hospitalier. En l'effectuant à domicile, on permet de désengorger les services hospitaliers tout en simplifiant la vie des patients qui restent chez eux. Les personnes âgées ou handicapées n'ont pas toujours l'envie et les moyens de vivre en maison de retraite ou dans des instituts spécialisés. J'ai envisagé de mettre en place une solution alternative et j'ai créé La présence de Manou. À l'époque, seule l'Association pour le service d'aide au maintien à domicile (Asamad) était habilitée à délivrer ce service, et ce uniquement auprès des personnes défavorisées. Nous avons voulu étendre cette possibilité à un public plus large.

Qui s'adresse à vous ?

Nous avons deux cibles principales : d'un côté les personnes qui ne sont plus autonomes, ou qui ne peuvent plus sortir de chez elles, et de l'autre celles qui sont seules. Dans le premier cas, on intervient essentiellement pour des actes du quotidien. Dans le second, notre objectif principal est de les aider à sortir de l'isolement en recréant un lien social. D'ailleurs, nous comptons, d'ici peu, proposer également des ateliers loisirs avec de la couture ou

des jeux de société, par exemple, pour leur apporter encore plus de réconfort.

Ces missions demandent de nombreuses qualités...

Nous travaillons avec des auxiliaires de vie et des aides-soignantes. Toutes sont diplômées. La première chose que je leur demande, en plus de leurs compétences, c'est d'être respectueuses, attentives, discrètes et disponibles. C'est un réel travail fondé sur la confiance que nous exerçons... N'oublions pas que les gens nous donnent leurs clés et nous confient leur porte-monnaie !

Dernière question : d'où vient le nom de votre entreprise La présence de Manou ?

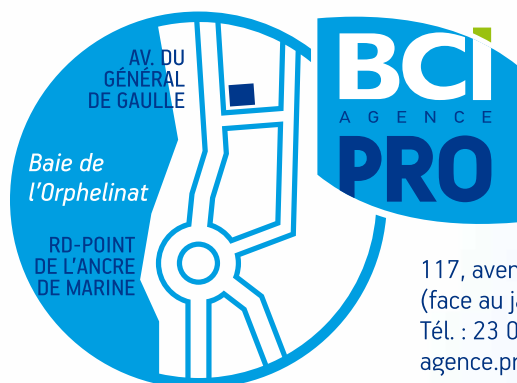
C'est un nom qui me tient à cœur ! Manou est un hommage à la fille, décédée, d'une de mes amies qui m'a beaucoup soutenue dans la création de cette entreprise. Quant à « la présence », c'est tout simplement le cœur de notre métier et notre raison d'être !

❖ **La présence de Manou**
10, rue Bataille, Vallée-des-Colons
Tél. : 25 39 35 / 82 82 81
lapresencedemanou@gmail.com

BCI AGENCE PRO



L'agence dédiée aux artisans et aux professionnels



Vous êtes artisan ou professionnel,
la **nouvelle agence PRO** de la BCI est faite pour vous !
L'agence PRO, c'est une équipe de spécialistes à votre service,
pour tous vos besoins professionnels et privés.

117, avenue du Général de Gaulle - Nouméa
(face au jardin d'enfants de l'Orphelinat)
Tél : 23 00 45 - Fax : 24 85 44
agence.pro@bci.nc

+ d'info au **256 990**
coût d'un appel local

► www.bci.nc

 **BCI**
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

↳ Concept Card, fidèle au poste !

Les cartes de fidélité, c'est leur affaire. Créée en 2012 par Bernard Bourdil, l'entreprise *Concept Card* s'est spécialisée dans la conception et le développement de cartes de fidélité. Il s'agit d'un service apprécié des commerçants qui l'utilisent pour affiner et consolider la relation qu'ils tissent avec leurs clients. *Concept Card* propose aussi conseils et solutions en agencement des vitrines, via un affichage faisant appel à la technologie LED. Une façon moderne de faire la promotion des produits des différents points de vente et d'être plus visible de la clientèle. Le dynamisme, l'efficacité... Et une juste vision des choses : tel est le credo de *Concept Card*.

Contact : *Bernard Bourdil*
Tél. 91 84 16
www.concept-card.com



↳ Étonnant I-Ton

Ergonomique, design et issu d'une technique de fabrication innovante, le nouveau transpalette I-Ton débarque sur le territoire. Grâce à sa constitution en technopolymère, c'est un outil léger (35 kg) et maniable. Il est pourtant capable de transporter 800 kg de charge ! Autres atouts, il résiste à l'humidité et aux risques de corrosion qui en découlent. Par ses qualités, il s'impose désormais comme l'outil indispensable aux opérations de manutention du secteur agro-alimentaire. L'entreprise *Cipac Services* (Groupe *Cipac*), spécialisée dans le service après-vente et la pièce détachée, mais également concessionnaire *Manitou* (qui distribue l'I-Ton en exclusivité), propose ce transpalette dans l'offre « petite manutention » de son catalogue.

Cipac services, 210 rue Roger Gervolino à Nouméa, Tél. 41 47 10

BLUESCOPE STEEL À KONÉ

En plus de celle de Ducos, une deuxième unité de fabrication de la filiale calédonienne du groupe *Bluescope Steel* a ouvert ses portes, en début d'année. Située en province Nord, à Koné, cette unité comprend un dock de 1500 m² et 200 m² de bureaux. Implantée depuis plus de 40 ans sur le territoire, *Bluescope Steel* est le premier producteur mondial d'acier. Représentant un investissement de 650 millions de francs CFP, cette usine emploie 15 personnes et permet aux entreprises du Nord d'être approvisionnées plus rapidement en produits en acier (tôles, charpente). Le directeur, Denis Eturnaud, estime que la production atteindra 50 tonnes par mois au départ, avec une forte croissance attendue les premières années.



30 000^F CFP

Le montant de la prime *Ecocash* électroménager pouvant être octroyée à un ménage qui achète un équipement électroménager neuf tel qu'un réfrigérateur peut atteindre 30 000 francs CFP. Conduite par le gouvernement en accord avec les distributeurs du *Caillou*, l'opération a pour objectif de faire baisser la facture d'électricité des Calédoniens en les incitant à réduire leur consommation énergétique, par l'achat d'appareils neufs et moins énergivores. Le dispositif *Ecocash* pour les équipements électroménagers vient compléter la prime mise en place en décembre 2012 pour les chauffe-eaux solaires individuels. Les équipements concernés par la prime sont porteurs de la mention *Ecocash*.

↳ X-Plora, dernier détour avant le décollage

Vous souhaitez acheter pour vous ou vos proches des souvenirs calédoniens avant votre départ du territoire ? Rendez-vous dans l'une des boutiques *X-Plora* de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta. Le magasin situé au cœur du hall public offre un large choix de t-shirts, paréos, statuettes, tasses, perles, chocolat, livres et autres produits à l'image du *Caillou*. La seconde, en zone sous douane, a la particularité de vendre les mêmes gammes d'articles mais en *duty free* ! Prenez le temps avant votre vol de déambuler dans l'une de ces boutiques au décor et à l'agencement spécialement étudiés pour le bien-être des passagers.



↳ Sensations glisse

Vous n'avez pas encore votre planche de *paddle*, ce sport devenu incontournable ? Pour pouvoir vous aussi pagayer debout sur l'eau, courez chez Nouméa Board Shop. *Surf, kite, trottinette* version classique ou électrique, *wave board, free board, skate board* de la légendaire marque Smooth

Star et *skate* à six roues, *roller* dernière génération, Nouméa Board Shop propose de quoi éprouver toutes les sensations de glisse que vous aimez. Et enfin, pour rouler sans danger, retrouvez aussi les casques et genouillères. Et pour compléter votre équipement, le magasin dispose d'un grand choix de

vêtements de la marque RRD, tenues de bain et plage version hommes, femmes et enfants ; toute la famille peut porter un maillot avec le même imprimé !

Nouméa Board Shop,
48, avenue de la Victoire,
Nouméa
Tél. 26 41 41
www.noumeaboardshop.nc



↳ Demandez la Mini Batribox

Aux côtés de ses partenaires Carrefour Kenu In et Conso+, Trecodec propose aux particuliers comme aux entreprises de collecter piles et batteries usagées dans une petite boîte pratique : la Mini Batribox. Une fois remplie (elle peut contenir jusqu'à 900 g de déchets), il suffit de la déposer dans l'une des nombreuses bornes de collecte publiques mises en place par Trecodec (liste consultable sur www.trecodec.nc). Les Mini

Batribox sont distribuées gratuitement sur simple demande au stand Conso+ et à l'accueil chez Carrefour Kenu In (dans la limite des stocks disponibles).

Renseignements au numéro vert : 05 28 28 (appel gratuit) et sur www.trecodec.nc



↳ La compta sans les tracas



Comment gagner du temps concernant la gestion de son entreprise ? Si vous vous posez cette question, Sigma peut-être la solution.

Sigma, société en services informatiques, propose depuis moins d'un an un service inédit sur la territoire : une suite de logiciels de gestion et comptabilité hébergée en mode « cloud ». En clair, tout fonctionne sur abonnement, pas besoin d'installer quoi que ce soit sur son périphérique (PC, tablette ou autre), il suffit de se connecter à Internet. Cette innovation, en partenariat avec Divalto, offre de nombreux avantages. Tout d'abord en termes de mobilité aussi bien géographique que matérielle : de n'importe où, depuis n'importe quelle machine connectée au Web, il est possible de gérer son entreprise. Grâce au système d'abonnement et parce que la puissance



de calcul est hébergée dans un data center, plus de problèmes de vétusté de l'équipement informatique. De plus, les logiciels sont régulièrement mis à jour. Bénéficier des services les plus performants au fur et à mesure de leur évolution devient systématique. Enfin, cette solution permet de sécuriser ses données, or, les sauvegardes sont souvent négligées dans les entreprises. L'accès aux archives sur plusieurs années est, par exemple, garanti. Les entreprises de toute taille peuvent bénéficier des solutions proposées par « *Idylis by Sigma* ». Fiables, complets et simples à utiliser et adaptés au contexte calédonien, 19 modules sont disponibles, à la carte.

Sigma, 34 rue du Général Gallieni, Tél : 23 09 21 - www.sigma.nc

10

C'est environ le nombre d'entreprises d'ores et déjà engagées dans l'opération *Garage propre* sur les communes pilotes de Bourail, Moindou, La Foa, Sarraméa, Farino et Boulouparis. Portée par la Chambre de métiers et de l'artisanat et l'Association des Réparateurs Automobiles en partenariat avec l'entreprise Socadis, spécialiste du traitement des déchets dangereux, l'opération *Garage propre* s'inscrit dans un contexte de mise en place et de renforcement des réglementations. Objectif : une gestion collective des déchets dangereux issus du secteur de la réparation automobile et assimilés.

Renseignements : Karine Lacroix, chargée de développement durable à la CMA - Tél.28 37 37



Décisif Pacifique, société à valeur humaine ajoutée

Avec la création, en juillet 2009, de Décisif Pacifique, Jean-Luc Favrot a franchi un nouveau cap dans une carrière professionnelle déjà bien remplie et a endossé un nouveau costume : celui de chef d'entreprise. Un challenge qu'il a abordé avec passion et une insatiable curiosité intellectuelle.

CCI info : Quels sont les métiers de Décisif Pacifique ?

Jean-Luc Favrot : Nous faisons de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les secteurs informatique et organisationnel. Par analogie avec le bâtiment, nous évoluons un peu comme des architectes, intermédiaires entre les directions générales et les prestataires techniques. Nous veillons à l'adéquation entre les besoins et les possibilités technologiques ainsi qu'au respect des objectifs, budgets et plannings alloués aux projets. De l'élaboration de schémas directeurs jusqu'au conseil technologique, en passant par des formations, notre offre couvre un large spectre. Nous pouvons accompagner nos clients sur l'ensemble des étapes du cycle de vie d'un projet : étude de faisabilité pour cadrer le projet, cahier des charges pour un appel d'offres, sélection du fournisseur, pilotage du projet et conduite du changement. Ceci peut inclure la fédération de consultants externes pour constituer des équipes multidisciplinaires bien adaptées aux besoins locaux. Notre succès est aussi fondé sur notre capacité à lier des méthodes de portée internationale avec une compréhension fine des réalités du territoire.

Quelles sont les étapes qui ont mené à la création de votre entreprise ?

Ingénieur en informatique, j'ai entamé ma carrière en 1990 dans une société de services en ingénierie informatique. Puis, j'ai occupé d'importantes fonctions d'encadrement à La Poste, en 1996. Au bout de cinq ans, mon goût de la découverte m'a incité à relever un nouveau challenge : je me suis lancé comme consultant indépendant dans les domaines de la direction de projets informatiques et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. J'ai alors eu l'occasion d'élargir mon horizon à l'international.

Et vous voici en Nouvelle-Calédonie...

Oui ! Ma famille et moi nous y sommes installés en mars 2006. J'avais été embauché par le gouvernement pour diriger le projet SurfIt (système d'information financier). Un gros challenge à l'échelle du territoire. Sa réussite a reposé sur un énorme engagement personnel, qui ne s'est pas démenti depuis. J'ai tout de suite apprécié de travailler en Nouvelle-Calédonie. La proximité y est précieuse, elle facilite les contacts. Elle incite aussi à la performance



De gauche à droite : Jean-Luc Favrot et ses deux collaborateurs, Emmanuel Sotter et Samir Bouhadjaj.

car la taille du territoire ne donne pas le droit à l'erreur. À l'issue de cette mission, qui m'a notamment permis d'apprendre et, je l'espère, de comprendre les spécificités locales, j'ai décidé de m'établir ici, tout d'abord comme patenté, puis en créant Décisif Pacifique.

Quels sont les objectifs de votre société ?

J'ai déjà travaillé sur des projets de très grande envergure dans une entreprise qui comptait plus de salariés que la Nouvelle-Calédonie n'a d'habitants ! Ma motivation va à présent vers des projets porteurs de sens, dont je peux plus facilement mesurer l'impact. De même, au-delà de leurs compétences avérées, et en cohérence avec l'environnement calédonien qui privilégie encore la valeur des hommes, le recrutement de mes deux premiers collaborateurs permanents s'est appuyé sur leur capacité à innover, leur ténacité, et leur volonté de réussir. Nos objectifs communs sont de contribuer, à notre échelle, à l'essor de la Nouvelle-Calédonie, et d'emmener Décisif Pacifique le plus haut possible, sans perdre de vue les valeurs humaines qui en sont le socle.

BCI net
La liberté, ça compte...

www.bci.nc

Banque Calédonienne d'Investissement

Banque Calédonienne d'Investissement - S4EM au capital de 7,5 milliards XPF - Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP 85 - 98849 Nouméa Cedex - Tél. : 25 45 65 - Fax (687) 27 40 35 - Internet : www.bci.nc - RCS Nouméa 56 8 015 479 - Rdet n° 015 479 001

❖ Décisif Pacifique

Contact : Jean-Luc Favrot
Espace Performance
15 bis, rue de Verdun - Nouméa
Tél. : 24 23 45 / 85 05 66
jlfavrot@decisif-pacifique.com
www.decisif-pacifique.com



Q5
hybrid

Audi Q5 hybrid quattro.

Pensez à demain.

Audi Q5 hybrid quattro.

Équipée pour le futur, Audi a combiné le moteur 2,0L TFSI à un moteur électrique haute performance. Le résultat est un véhicule hybrid avec des accélérations puissantes et une faible consommation. Grâce aux batteries lithium-ion haute performance, Audi Q5 hybrid quattro peut atteindre une vitesse de 100 km/h en mode exclusivement électrique.

Quoi de plus ? Il est équipé d'une transmission intégrale permanente pour une conduite dynamique et efficace.

Consommation mixte : 6,9L/100km.

Modèle présenté : Audi Q5 Hybrid quattro 2.0L -TFSI - 245 CH - Boîte Auto Tiptronic 8.

Audi
L'avance par la technologie



Perspectives économiques de Ponérihouen à Hienghène

Pilotée par la CCI-NC, une étude fait apparaître les potentiels économiques de la Côte Est et des Loyauté. Résumé et focus sur la côte océanienne.



La structure hôtelière du Tiéti contribue au développement touristique de la zone.

14

Regroupant les communes de Ponérihouen, Poindimié, Touho et Hienghène, la côte océanienne s'est dotée ces dernières années d'infrastructures indispensables à un développement économique. L'État, au travers des plans de développement, ainsi que la province Nord ont financé les réseaux électriques, les routes, les conduites d'eau potable, les réseaux d'assainissement, une décharge à la norme « installation de stockage de déchets »... Les réseaux ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie dans les villages et les tribus. Les mairies ont joué un rôle majeur de pilote de projets.

Un tissu économique renforcé

En parallèle, des projets structurants ont été réalisés tels que des logements, écoles, lycées, centres de formation, infrastructures. Si Poindimié apparaît comme la commune la plus avancée sur ce plan, les autres s'équipent progressivement. L'impact de ces équipements sur le tissu d'entreprises locales est certain, leur nombre ayant augmenté d'environ 17% entre fin 2008 et fin 2011 pour atteindre près de 2 070 structures. Premier secteur d'activité de la

zone du fait du climat et des sols favorables, l'agriculture s'organise autour des cultures vivrières, essentiellement composées de petites parcelles. L'action des Ogaf (Opération groupée d'aménagement foncier) et la création de groupements de producteurs permettent de conseiller les producteurs et de transformer, conditionner et écouler les productions (tubercules, fruits et café).

Des initiatives porteuses

Le nombre d'habitants sur la zone reste globalement stable. L'implantation d'établissements d'enseignement a favorisé une montée en compétence des jeunes. La province et les Chambres consulaires ont également dispensé un nombre important de formations spécifiques. Par ailleurs, l'opération « Permis », conduite par les différentes communes de la région, en partenariat avec l'auto-école de Poindimié, a donné aux habitants l'opportunité de passer les permis B, poids lourd et transport en commun. De quoi faciliter l'accès à des formations, délivrées par exemple sur Goro, ou même directement à un emploi de conducteur d'engin minier, de bus, de camion... Point notable,

cette opération a en particulier contribué à favoriser la réussite économique et sociale des femmes.

Des atouts pour le développement

Les attraits géographiques de la côte océanienne, son lagon inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, sont un atout pour le développement du tourisme. À la suite de la structure hôtelière du Tiéti de Poindimié, de nombreuses activités se sont implantées : campings, gîtes et tables d'hôtes de qualité. La province Nord soutient ces initiatives, accompagnée sur le terrain par la CCI-NC et son accompagnateur itinérant, Vincent Gourru. Enfin, la côte océanienne dispose d'importantes ressources, dont deux réserves en bois noble situées à Ponérihouen, et de nombreux gisements miniers. Le développement économique, déjà bien engagé, pourrait s'accélérer dans les prochaines années. Pour l'accompagner, la CCI-NC prévoit notamment d'augmenter la fréquence de ses sessions de formation, des réunions d'information ou encore des accompagnements individuels à la gestion d'entreprise.

€ 15 000 professionnels utilisent
l'énergie produite par ENERCAL



Facile Plastic & Profile - Nua Pania



Hiz de Saint Vincent, La Tamoa - Pania



Usine de conditionnement de crevettes, STAN - Cava



Hôtel Tiel Tera - Pania

L'énergie de toute une économie !

Depuis toujours, ENERCAL œuvre pour permettre le développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, si le réseau de transport dessert l'ensemble du territoire, ENERCAL investit pour accompagner les grands projets d'urbanisation (Grand Nouméa, zone KVP...).



C'est pourquoi ENERCAL réaménage et renforce ses réseaux dans les zones à fort potentiel de croissance. Ainsi, ENERCAL permet aux entreprises, grandes et petites, de se créer ou de se développer.

C'est cette compétence qui garantit l'énergie de toute une économie.

ENERCAL

L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS

PARUTION

Annnonce légale

La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2013 a été fixée. Il s'agit des parutions suivantes : *Les Nouvelles Calédoniennes, Télé 7 jours, Les Infos.*

Arr. HC/DIRAG/SELP n°421

du 03.12.12 JONC 8869 du 22.01.13

RÈGLEMENTATION

Trafic aérien

La sécurité aéroportuaire a été consolidée. Ces modifications concernent l'atterrissage et le décollage des aéronefs ailleurs que sur un aérodrome et les précautions à prendre pour l'avitaillement des aéronefs en carburant sur les aérodromes. Par ailleurs, il est maintenant établi que les avions effectuant des traitements aériens peuvent atterrir et décoller ailleurs que sur un aérodrome.

Arr. du 27.12.12

JONC 8867 du 15.01.13

Droit bancaire

Le droit applicable aux établissements du secteur bancaire ultramarin en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, et dans les îles Wallis et Futuna s'aligne sur celui qui prévaut en métropole pour les établissements de crédit, de paiement, intermédiaires en opérations de banque, conseillers en investissements financiers, clients de ces établissements ou personnes utilisant les services de tels établissements.

Décret 2012-1452 du 24.12.12

JONC 8867 du 15.01.13

FONCIER

Fonds de garantie

Un fonds de garantie pour le développement des terres coutumières a été créé.

Arr. 2013-359/GNC du 12.02.13

JONC 8879 du 21.02.13

NOMINATION

Désignation

Les membres du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie au sein des commissions intérieures ont été désignés. Pour exemple, Monsieur Paul Vakié a été nommé président de la commission terres kanaks,

sol, sous-sol, espaces maritime et aérien, Monsieur Pierre Zéoula, président de la commission droit et justice, Monsieur Joseph Nékaré, président de la commission éducation, formation et jeunesse, Monsieur Luc Wéma, président de la commission budget finances, institution, personnel...

Dél. 12/2012/SC du 4.09.12

JONC 8870 du 24.01.13

Cap emploi

Monsieur Mereatu Karaimia a été nommé directeur du centre d'actions pour l'emploi en province Nord, Cap Emploi, le 22 janvier 2013.

Arr. n°2013/29 du 25.01.13

JONC n°8879 du 21.02.13

Rue Oudinot

Monsieur Thomas Degos a été nommé directeur général au Ministère de l'Outre-mer.

Décret du 31 janvier 2013

JONC n°8876 du 12.02.13

PROFESSIONNALISATION

Certification

Une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie au titre professionnel d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables a été créée.

Arr. n°2013-441/GNC du 19.02.13

JONC 8881 du 28.02.13

COMMERCE

Équipement

Le magasin d'équipement de la personne sous l'enseigne Gemo a été transféré et étendu au sein du centre commercial Ducos Le Centre, à Nouméa.

Arr. n°181-2013/ARR/DEFE du 4.02.13

JONC 8880 du 26.02.13

Équipement bis

Un magasin d'équipement de la personne, sous l'enseigne Tati a été créé au sein du centre commercial Ducos Le Centre à Nouméa.

Arr. n°183-2013/ARR/DEFE du 4.02.13

JONC 8880 du 26.02.13

Importation

Les matériels importés par la société Sun Energie pour la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du

fonds d'électrification rurale et primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie, suivant désignations fournies par le service des douanes, sont exonérés de taxe générale à l'importation.

Arr. n°2013-285/GNC du 11.01.13

JONC 8869 du 22.01.13

KONÉ

Office notarial

La SCP Burtet-Lillaz-Coste-Mougel, titulaire d'un office notarial sur la commune de Nouméa a été autorisée à ouvrir un bureau annexe dans la commune de Koné.

Arr. n°2013-357/GNC du 12.02.13

JONC 8879 du 21.02.12

LA NOUVELLE-CALÉDONIE SOUTIEN L'ACTION DE LA FRANCE DANS LE PACIFIQUE.

Le comité directeur du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique) s'est réuni le 14 février dernier à Papeete. Instrument de coopération du Ministère des Affaires étrangères créé en 1984, ce Fonds de coopération est doté de près de 238 millions de francs CFP en 2013. Il vise à contribuer à l'insertion régionale des territoires français du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie soutiendra dix-huit projets cette année, pour un montant de 46,7 millions de francs CFP, parmi lesquels :

- une contribution de dix millions de francs pour l'appui à la création d'une Chambre d'agriculture au Vanuatu, opération menée conjointement avec la Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie,
- quatre millions de francs alloués à l'aide à la mobilité des étudiants dans le Pacifique, en coopération avec l'Université de Nouvelle-Calédonie,
- près de quatre millions en faveur de la formation de formateurs dans le secteur de la mécanique automobile aux îles Fidji.

TAUX DE L'USURE AU 4^E TRIMESTRE 2012

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament	8,09 %
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	4,09 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	6,01 %
- Découverts en compte	13,36 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	5,81 %

PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

- Découverts en compte	13,36 %
------------------------------	---------

PRÊTS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe	5,99 %
- Prêts à taux variable	5,64 %
- Prêts relais	5,89 %

Autres crédits

- Prêts inférieurs ou égaux à 181 862 ^F	20,30 %
- Entre 181 862 ^F et 357 995 ^F	17,67 %
- Entre 357 995 ^F et 715 990 ^F	14,84 %
- Supérieurs à 715 990 ^F	11,20 %

Découverts en compte, crédits renouvelables, achats et ventes à tempérament, prêts viagers hypothécaires

- Entre 181 862 ^F et 357 995 ^F	19,58 %
- Entre 357 995 ^F et 715 990 ^F	16,75 %
- Supérieurs à 715 990 ^F	13,11 %

INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard ? Deux solutions... :

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamerez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devrez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

2013	0,04 %
2012	0,71 %
2011	0,38 %
2010	0,65 %
2009	3,79 %

TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré : 8,25 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1^{er} janvier 2007, les loyers des locaux à usage d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an (délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers). En janvier 2013, l'indice de révision des loyers (IRL) définitif s'élève à 117,96. L'indice provisoire du mois de février 2013 vaut 118,31. Pour toute question relative aux loyers d'habitation, contactez la Direction des affaires économiques : tél. 23 22 50 - dae@gouv.nc

INDICE ET TAUX

- Prix février 2013	104,66 %
- Inflation 2013	+0,30 %
- Prix février 2013 hors tabac	104,51 %
- Inflation 2013 hors tabac	+0,40 %

SALAIRE MINIMUM GARANTI (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMG horaire	899,32 ^F
- SMG mensuel	151 985 ^F

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMAG horaire	764,63 ^F
- SMAG mensuel	129 189 ^F

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

- Plafond Cafat	344 300 ^F
- Plafond maladie Cafat / Ruamm	
- Tranche 1	490 700 ^F
- Tranche 2 (jusqu'à 5 073 500 F CFP)	490 701 ^F
- Plafond FSH (fonds social de l'habitat) Délibération modifiée n° 210 du 30.10.1992 - Article 2	294 400 ^F
- Plafond Formation professionnelle Articles Lp 720-1 à 720-5 et R 720-3 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie	349 400 ^F

Pour toute information complémentaire, contactez la Cafat : Tél. 25 58 00

ÉVOLUTION DU BT21

	2012	2013
Janvier	96	101,34
Février	96,23	101,30*
Mars	98,43	
Avril	98,67	
Mai	99,01	
Juin	99,16	
Juillet	99,18	
Août	99,20	
Septembre	99,54	
Octobre	100,15	
Novembre	100,02	
Décembre	100	

(*) = indice provisoire.

Attention, index BT21 rénové (voir www.isee.nc ou contactez le Centre d'informations économiques de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 - doc@cci.nc). Base 100 : décembre 2012.

“La politique économique peut passer par la variable fiscale”

Une réflexion générale sur la fiscalité calédonienne a été engagée par le gouvernement. Le rapport de Jean-Pierre Lieb, inspecteur général des finances, remis en juin 2012, délivre une série de préconisations pour clarifier et optimiser le système actuel. Le Medef-NC a souhaité apporter sa contribution avec les propositions de M^e Gouthière, du cabinet Francis Lefebvre, présentées en février dernier. Détails.

CCI info : Pourquoi avoir proposé un nouveau travail sur la fiscalité calédonienne ?

Bruno Gouthière : Le rapport Lieb est de très grande qualité. Le Medef-NC souhaitait simplement le compléter avec une vision centrée sur les entreprises. Il est important aussi d'évaluer les conséquences que pourraient amener les changements de dispositifs sur l'économie locale. Nous apportons donc des éléments complémentaires, en insistant sur l'importance de soutenir l'économie, ce qui était une volonté du Congrès lors de la commande du rapport Lieb. Il y a bien sûr des propositions avec lesquelles nous sommes d'accord, comme l'instauration d'une contribution sociale généralisée (CSG).

Pourquoi cette mesure vous paraît-elle souhaitable ?

Dans la mesure où la Nouvelle-Calédonie a besoin de ressources complémentaires, même si le Medef-NC n'est pas très favorable à un impôt supplémentaire, la solution de la CSG semble la meilleure car, avec une assiette large et un taux faible, elle n'est pas de nature à peser trop sur la croissance et les entreprises. C'est donc un bon moyen de financer les dépenses publiques.

Par contre, il y a des propositions avec lesquelles vous êtes en désaccord ?

Concernant ce qui touche à la fiscalité du dirigeant-actionnaire, nous souhaitons un maintien du système actuel. Pour un entrepreneur-actionnaire qui exerce son activité dans la société, comme cela est beaucoup le cas en Nouvelle-Calédonie, un dividende ou un salaire, c'est quasiment équivalent. Actuellement, la réalité des structures des sociétés calédoniennes est prise en compte, il serait dommage de changer les choses. De même, pour les plus-values immobilières : il ne faut pas taxer celles sur la résidence principale car, quand on revend son bien plus cher, c'est que les prix augmentent. Or, il va bien falloir se reloger et donc probablement acheter plus cher.

Vous évoquez aussi le maintien des avantages fiscaux sur les assurances-vie...

Oui, cela permet tout simplement aux entrepreneurs de se constituer un capital retraite. Tout comme la déduction fiscale des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de son logement dont nous souhaitons qu'elle soit conservée. Cela favorise évidemment l'accès à la propriété. Ce type de

dispositions impacte directement la classe moyenne, c'est pourquoi il est essentiel de ne pas les supprimer.

Au-delà du maintien de ces différentes mesures, que proposez-vous ?

Notre objectif, c'est le soutien à l'économie. Cela passe par trois grands volets. D'abord, en visant le BTP, secteur qui représente environ 15 % des entreprises et des emplois directs et indirects, et qui a une influence sur l'ensemble de l'économie. Des mesures locales de soutien sont à envisager car la défiscalisation nationale est remise en cause. En mettant en place des mécanismes d'incitation à la création de logements neufs ou à l'acquisition d'équipements moins énergivores, ou encore des aides au raccord au réseau d'assainissement, on favorise la bonne santé du BTP. Il faut aussi penser aux filières innovantes. Elles disposent de réels potentiels mais les retours sur investissement sont longs. Pour faciliter l'implantation d'entreprises dans ce domaine, elles pourraient être exonérées d'impôt sur les sociétés les premières années. On peut aussi imaginer des fonds communs de placement pour l'innovation en Nouvelle-Calédonie. Enfin, les crédits impôt en faveur de la recherche et du développement sont aussi une piste à creuser...

Ce qu'il faut retenir, c'est que la politique économique peut passer par la variable fiscale. L'essentiel est que les dispositifs, une fois mis en place, soient pérennes. Pour être attractif et favoriser la croissance, il faut de la stabilité pour permettre aux entrepreneurs de se projeter et d'investir.



Appels à l'international

BAISSE DES TARIFS

Nouveaux tarifs du 00
au 1^{er} mars 2013

Destination	Anciens tarifs du 00	Vers fixe	Vers mobile
France métropolitaine	77,7 F	16,8 F	33,6 F
Australie	58,8 F	16,8 F	29,4 F
Nouvelle-Zélande	58,8 F	16,8 F	33,6 F
États-Unis	105 F	26,25 F	40,95 F
Europe	105 F	31,5 F	52,5 F
Polynésie-Française	58,8 F	31,5 F	37,8 F
Canada	77,7 F	31,5 F	37,8 F
Indonésie, Japon, Philippines, Thaïlande, Vietnam	105 F	35,7 F	43,05 F
Vanuatu, Fidji	58,8 F	35,7 F	43,05 F
France DOM	77,7 F	42 F	57,75 F
Wallis et Futuna	58,8 F	51,45 F	-
Pacifique Sud - Zone 2	58,8 F	45,15 F	52,5 F
Pacifique Sud - Zone 3	58,8 F	58,8 F	58,8 F
Monde - Zone 1	105 F	42 F	67,2 F
Monde - Zone 2	105 F	66,15 F	85,05 F
Monde - Zone 3	105 F	105 F	105 F

Tarifs TTC à la minute. Détail des zones disponible sur www.opt.nc

**5 MINUTES pour moins de 85 F CFP
vers la France métropolitaine,
l'Australie et la Nouvelle-Zélande* !**



Renseignements auprès des agences OPT, sur www.opt.nc ou en composant le **1000** (appel gratuit).

Le monde à portée de main

Tontouta

en phase
décollage

20



Nouvel aéroport international de la Nouvelle-Calédonie

Lancé en mars 2008, le chantier d'extension de l'aérogare de Nouméa-La Tontouta fut long et complexe. Mais il n'aura jamais perturbé l'exploitation. Les usagers disposent désormais d'un outil digne des plus grandes plates-formes internationales. Parce qu'un aéroport, premier contact avec un pays pour les visiteurs, et dernier souvenir qu'ils en emportent, est une vitrine. Presque une ambassade.

Votre cousin d'Armorique ou vos beaux-parents auvergnats n'étaient pas venus en Calédonie depuis 2008 ? Ils vont être surpris en débarquant à Tontouta. En cinq ans, l'aéroport a changé d'ère et de dimension, passant du Moyen Âge à la 3D. Méconnaissable ! Métamorphose d'une aérogare trentenaire en un outil moderne, accueillant, adapté aux règles internationales, que les Calédoniens se sont approprié depuis plusieurs mois déjà.

« Je n'entends que des éloges, on me dit très souvent "qu'est-ce qu'il est beau, ton aéroport !", rapporte André Desplat, président de la CCI-NC. *Quelque part, j'en éprouve un sentiment de fierté, même si ce n'est pas MON aéroport, mais le fruit d'un travail collectif. Il faut rendre hommage à l'architecte qui a eu un bon coup de crayon et l'idée géniale de ces galeries vitrées* ». Zoom arrière. Livrée en 1972, étirée par les deux côtés en 1981, la vieille aérogare saturée. Une salle d'arrivée trop exiguë eu égard à la taille des avions et à la simultanéité des atterrissages, un hall de départ proche de la rupture dans un pays qui compte trois ou quatre accompagnants par voyageur (contre cinq ou six passagers pour un accompagnant en Europe), une configuration obsolète en termes de flux, de sécurité et de sûreté. « Et puis nous

voulions donner une plus belle image de la Nouvelle-Calédonie », rappelle Cédric Bontemps, directeur d'exploitation de l'aéroport jusqu'en 2012.

La solution de l'extension est retenue, de 9 700 m² à 21 700 m². Plus économique que la construction d'un bâtiment neuf, bien moins simple en termes d'exploitation. Filiale du groupe Aéroports de Paris, ADPI élabore avec la CCI-NC, le maître d'ouvrage, un plan de développement sur le long terme (2022) qui se base, entre autres, sur une croissance du trafic de 2,8 % par an. La capacité à l'embarquement doit passer, pour commencer, de 400 à 700 passagers (soit deux gros et deux moyen-porteurs).

> 90 %

Plus de 90 % des passagers et des accompagnants se déclarent « satisfaits » ou « très satisfaits » des nouvelles installations de l'aéroport.*

* Enquête réalisée auprès des passagers par I-Scope en mai 2012.



Nouveau bar situé dans les salles d'embarquement.

© E. Dell'Eriba

Principales nouveautés

À l'extérieur de l'aérogare

rond-point d'accès à l'aéroport, gare routière, gare de fret ; parking véhicules de 570 places avec allée centrale piétonne ; parvis de 800 m² entièrement couvert.

Hall d'accueil

25 banques d'enregistrement (12 auparavant), comptoir central en demi-cercle regroupant les principaux services ; jardins intérieurs composés de plantes endémiques.

À l'étage

terminal gros-porteurs avec deux salles d'embarquement au contact, panoramiques et protégées chacune par la demi-coque, et deux passerelles télescopiques climatisées ; galeries de débarquement et d'embarquement tout en verre ; salles d'embarquement élargies.

Salle d'arrivée

surface doublée, deux carrousels à bagages...

Des usagers satisfaits

Une cinquantaine de sociétés calédoniennes a été impliquée dans les travaux. La volonté de privilégier l'emploi local était forte. Alain Breyse, directeur général de la Secal, conducteur d'opérations et assistant du maître d'ouvrage, résume : « *Ce chantier avec les petits ennuis cumulés, finalement assez classiques, n'aura pas été un long fleuve tranquille mais restera une vraie aventure humaine* ». Le 22 août 2011, le terminal gros-porteurs, emblématique de la nouvelle aérogare, est inauguré. Avec deux parkings capables de supporter des appareils de 400 tonnes, deux passerelles télescopiques venant au contact des Airbus et un nouveau circuit de débarquement, la séparation des flux arrivées et départs est désormais garantie. Selon Jean-Michel Masson, l'ancien directeur général d'Aircalin, « *la nouvelle aérogare est mieux adaptée aux conditions de transport aérien actuelles et aux besoins de la compagnie ; c'est plus agréable de travailler dans cet environnement* ». Pour Patrick Bargibant, chef d'escale à Qantas, « *la vie de nos passagers a changé depuis que nos avions se garent devant la passerelle n° 1, ils sont très contents d'embarquer par l'aerobridge, même s'il reste à*

régler de petits problèmes techniques dus à la nouveauté ». Quant à Bruno Lorient de Rouvray, gérant d'X-plora NC, il se félicite de la configuration traversante de la boutique du rez-de-chaussée, jusque-là peu exploitable : « *Nous vendons beaucoup plus, les projections s'annoncent bonnes, je suis très heureux de participer à un projet d'une telle envergure* ».

Une vitrine séduisante

« *Nous avons réalisé une aérogare profondément humaine, par le traitement réservé aux passagers, et profondément calédonienne, avec la mise en valeur des paysages et de la flore. C'est là que réside la véritable réussite de ce projet* », insiste Cédric Bontemps. Une vitrine séduisante qui devrait permettre d'accompagner la hausse du trafic pour une vingtaine d'années, de gérer à moyen terme une part des vols domestiques (des aménagements préventifs ont été effectués en ce sens). Et d'absorber la barre des 500 000 passagers dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.



80 ans dans le rétro

- **5 avril 1932** : en provenance du Bourget, le Biarritz se pose pleine de Tontouta sur une piste de fortune, après un périple d'un mois.
- **Juillet-décembre 1941** : construction d'une piste avec l'aide de militaires australiens. À partir de mars 1942, les Américains transforment Tontouta en aérodrome militaire.
- **Juin 1946** : premiers vols commerciaux, à bord des DC-4 de la Pan American ; Air France arrive en septembre 1949.
- **1960** : extension de la piste à 2 400 m, puis à 3 250 m en 1969.
- **22 septembre 1960** : première touchée d'un avion à réaction, un DC-8 de la TAI (qui a succédé à Air France).
- **1963** : une minuscule aérogare remplace les deux demi-lunes qui étaient situées de l'autre côté de la piste.
- **Octobre 1972** : quelques mois avant l'atterrissage des premiers DC-10 d'UTA, la CCI, qui gère la plate-forme depuis novembre 1968, inaugure une nouvelle aérogare, plus grande, plus fonctionnelle.
- **7 mai 1976** : atterrissage du premier Boeing 747 (Qantas).
- **1981** : face à l'explosion du trafic, l'aérogare est agrandie de deux travées de 300 m² chacune en zone départ, et de trois côté arrivées.
- **Octobre 1992** : après trente ans de présence, UTA quitte la Calédonie ; Air France reprend la ligne Nouméa-Paris.
- **16 janvier 2003** : mise en ligne du premier des deux Airbus A-330 d'Airalin, 20 ans après la naissance de la compagnie. Air France quitte Tontouta deux mois après.
- **27 mars 2008** : pose de la première pierre de la nouvelle aérogare.
- **19 mars 2013** : inauguration.

© E. Dell'Erba



© E. Dell'Erba

La boutique X-plora située dans le hall d'accueil propose de nombreux souvenirs calédoniens.



© E. Dell'Erba

Un chantier complexe

Durée, coût (11,8 milliards de francs à l'arrivée) : inévitables, les critiques n'auront pas épargné cet ouvrage phare, donc très médiatisé. Pointées sur un aéroport qui, certes, consomme en carburant chaque année ce que Roissy écoule en à peine deux jours, mais qui, seul site de déroutement entre Sydney et Nandi, doit pouvoir, 24 h sur 24, accueillir un A-380 en détresse. Côté délais, la principale cause de retard connue est l'affaissement de la charpente de la nouvelle partie de l'aérogare, dès 2009. Côté budget, le dépassement s'élève au total à 19 %. Une coquette somme, mais un taux raisonnable quand d'autres chantiers locaux de renom ont, ces dernières années, explosé leur budget de 50 ou... 200 % ! « *Contrairement à la plupart des chantiers, celui-ci n'a pas été ouvert au public le jour de la livraison, mais pendant toute sa durée, note justement Alain Breyse. Il était donc plus exposé aux critiques, d'autant que tous les décideurs de Calédonie y sont passés plusieurs fois par an !* ».

DE SES PROPRES AILES

Tontouta est mis à l'honneur dans un beau livre. Au fil des 240 pages, consacrées à 80 ans de vols dans le ciel calédonien, c'est toute l'histoire de l'aéronautique sur le Caillou qui est retracée. Fruit d'un gros travail de recherche, réalisé par le journaliste Jean-Marc Estournès et coordonné par la CCI, l'ouvrage ouvre l'accès à des archives inédites et s'appuie sur des dizaines d'entretiens avec les femmes et les hommes, acteurs de l'histoire de l'aéroport et de l'aviation en Nouvelle-Calédonie.



De ses propres ailes, présenté au stand Océanie au Salon du Livre de Paris 2013, est en vente dans les points de vente habituels du territoire.



© E. Dell'Erba

La folie des « applis »

Depuis l'arrivée de la 3G il y a deux ans, la Nouvelle-Calédonie partage l'engouement aujourd'hui généralisé pour les applications mobiles. Grâce à l'accès facilité à Internet depuis un smartphone ou une tablette numérique, les applications ont le vent en poupe.

Géolocalisation, presse, actualités, annuaires et dictionnaires en ligne, retouche et publication d'images, météo, réseaux sociaux... Il existe une diversité impressionnante d'applications mobiles. Qu'elle soit gratuite ou payante, le choix offert par les développeurs est si varié que vous pouvez trouver une « appli » pour quasiment tout. D'ailleurs, Apple, le champion du genre, totalise aujourd'hui environ 700 000 applications disponibles et quarante milliards de téléchargements à travers le monde. Ce succès s'explique notamment par l'engouement pour le web social, qui comprend les réseaux sociaux, les sites permettant à chacun d'éditer du contenu en ligne, comme les blogs. Pour leur aspect pratique autant que ludique, le réflexe « appli » gagne du terrain. Face aux possibilités toujours plus étendues, les

utilisateurs téléchargent régulièrement les dernières nouveautés disponibles. Du côté des professionnels, c'est à présent un outil de communication incontournable pour les marques et les entreprises. Support de promotion et de publicité, il met le consommateur à portée de clic quasiment en temps réel.

Les déclinaisons version NC

Au jeu du « boom des applis », le Caillou n'est pas en reste et les initiatives commencent à se multiplier. La province Sud a lancé, par exemple, en août dernier une version mobile ludique et intuitive pour accéder aux infos de la carte Jeunes. Elle totalise, à ce jour, plus de 300 téléchargements. Dans un registre différent, la BCI surfe, elle aussi, sur la vague des banques en ligne avec la mise en place d'une



application permettant un accès sécurisé à ses comptes via son mobile. Un atout de proximité pour l'entreprise, destiné à faciliter la vie de ses utilisateurs. À ne pas en douter, la liste n'est pas prête d'être achevée...

Tontouta Services



• **Espaces verts** • **Ramassage déchets**

Éclairer durablement la Nouvelle-Calédonie

Une conférence-débat « Mieux maîtriser l'éclairage extérieur » s'est déroulée fin février à l'auditorium de la CCI. Le gouvernement et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) étaient à l'origine de cette initiative qui a réuni une centaine d'auditeurs autour de cinq experts.

En Nouvelle-Calédonie, l'éclairage peut représenter jusqu'à 50 % de la consommation énergétique des communes, mais aussi des commerces, industries et activités tertiaires. Raisons pour lesquelles le gouvernement, l'Ademe et la CCI-NC ont organisé une conférence-débat sur le thème de la maîtrise de la demande d'électricité en matière d'éclairage extérieur, le 28 février dernier.

Côté intervenants, cinq experts locaux et métropolitains ont abordé les enjeux environnementaux ainsi que les perspectives d'amélioration et d'économies liées à la conception et la gestion de l'éclairage public. Face aux savants, se trouvait une centaine d'auditeurs attentifs parmi lesquels de nombreux responsables de collectivités territoriales, professionnels de l'énergie, bureaux d'études et autres cabinets d'architectes.

Bon pour les hommes, bon pour la planète

En 2013, la problématique de l'éclairage extérieur est indissociable de toute politique de développement durable. Quand il s'agit d'éclairer l'espace public, les notions

de performances, d'économie d'énergie, de sécurité et de confort visuel sont des exigences de tous les acteurs de la filière, du fabricant à l'utilisateur final. « Si la maîtrise de l'énergie est une préoccupation mondiale, elle est fondamentale en Nouvelle-Calédonie, territoire qui doit importer 97 % de l'énergie qu'il consomme », a notamment rappelé Bastien Morvan, chef de service à la Dimenc (Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie).

Réduire sa consommation d'énergie

Alors mieux maîtriser l'éclairage public, oui, mais comment ? Les pistes ne manquent pas. À commencer par un diagnostic minutieux des installations existantes. « Pour connaître le meilleur chemin, mieux vaut savoir d'où l'on part », a ainsi posé Philippe Lesur, gérant d'Éclairage et énergie conseil. De l'analyse de la situation, reste ensuite à déterminer les solutions techniques à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé. Choix des luminaires, des lampes, répartitions des points lumineux, mode de gestion de l'éclairage ou encore temps de fonctionnement : autant de questions pour aboutir à la meilleure option.

LAISSEZ LA NUIT AUX OISEAUX

Pascal Raevel, de la Société calédonienne d'ornithologie, a tenu à éveiller les consciences quant aux risques que peut représenter un éclairage mal maîtrisé pour la biodiversité, et notamment certains oiseaux. « Chaque année, des centaines de pétrrels et puffins désorientés viennent s'échouer autour de nos lumières artificielles. Incapables de redécoller, la plupart périra. », a-t-il alerté. Un simple geste peut suffire à sauver un de ces oiseaux dont l'espèce est menacée : l'abriter dans un carton et contacter le 35 48 33 ou 42 43 34.

Renseignements sur www.sco.asso.nc

Parmi les innovations techniques, la technologie LED fait l'objet d'un intérêt croissant. Économe, compacte et légère, offrant un allumage instantané et de multiples possibilités de gradation, en raison de son coût élevé ou du peu de recul dont on dispose quant à son utilisation, pour Laurent Canale, de l'Université de Toulouse 3 « elle n'est pas encore la solution idéale ». Preuve qu'en matière d'éclairage, la lumière peut encore être faite sur certaines zones d'ombre.



L'éclairage peut représenter près de la moitié du budget énergie des communes.

UN SERVICE PERSONNALISÉ, POUR UNE GESTION FACILITÉE DE VOS DÉCHETS

LOCATION DE CONTENANTS

Euroconteneur
Compacteur
Benne
Bac



COLLECTE DE DÉCHETS

Déchets Industriels Banals
Déchets métalliques
Déchets verts
Déchets inertes
Déchets recyclables
DASRI



CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Etudes déchets
Audit gestion déchets
Identification de filières

**VIVA**
ENVIRONNEMENT

E-mail : commercial@vivaenvironnement.nc

Tél : 26 47 57 / Fax : 26 47 37

1 rue Papin - ZI Ducos
BP 7100 - 98801 Nouméa

MON ENTREPRISE



BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
12 MILLIONS.



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANDA
**Dumbéa
sur mer**
nouvelle ville, nouvelle vie



Le merchandising, l'art de rentabiliser votre espace de vente

Savoir mettre le bon produit, au bon endroit, au bon moment, au bon prix, et en bonne quantité, voici les règles d'or lorsqu'on travaille sur un espace de vente en libre-service. Nouveauté 2013, la CCI propose désormais la possibilité de tout connaître de l'essentiel du merchandising.

Assurer la meilleure présentation des produits et optimiser la rentabilité de l'espace occupé par ces derniers : c'est le rôle du merchandising. Domaine d'importance puisque ses résultats s'apprécient généralement en observant le chiffre d'affaires réalisé par mètre carré ou par mètre linéaire. Des connaissances indispensables, donc, si vous occupez un poste sur une surface de vente pour perfectionner vos méthodes et techniques commerciales.

Décrypter le consommateur

Entre théorie, observation et travaux de réflexion, la formation sur l'essentiel du merchandising se veut interactive. « *C'est une session pratico-pratique, explique Fabrice Boulay, formateur. Tout au long de la phase d'apprentissage, on observe – via des photos – le comportement de consommateurs en situation réelle sur une surface de vente. S'en suivent alors une discussion et une mutualisation de la réflexion pour en déduire les règles de base du merchandising.* » Du point de vue du contenu, la formation se déroule autour de quatre thèmes principaux. Le premier chapitre revient sur les aspects théoriques

indispensables à retenir. L'essentiel du merchandising passe aussi par la maîtrise du vocabulaire et de ses terminologies spécifiques ainsi que par l'apprentissage des règles de base.

De l'art de mettre en valeur les produits

Place ensuite à la mise en application en observant les attitudes récurrentes des consommateurs et en posant les bonnes questions. Comment adapter la surface du point de vente en fonction de leurs habitudes ? Quels sont les meilleurs emplacements stratégiques pour vos produits ? Autant de pistes qui vous permettront d'accroître la rentabilité de votre espace commercial. Pour instaurer une dynamique commerciale dans votre point de vente, découvrez aussi l'art d'organiser des promotions et d'optimiser la mise en place des produits. Objectif avoué : savoir susciter le désir du consommateur. Enfin, le dernier acte de la formation mettra en lumière les grands principes de l'information et de la publicité sur lieu de vente. Au final, votre expertise de la promotion des produits deviendra un atout vente décisif.

LE CATALOGUE 2013 EST SORTI

Plus de 130 modules, dont une vingtaine de nouveautés, sont disponibles dans des domaines de compétences indispensables au monde professionnel : management, ressources humaines, bureautique, informatique, internet, et secrétariat, mais aussi sécurité, hygiène qualité, droit et réglementation... À noter parmi les innovations 2013 : des formations commerciales en merchandising et en techniques de vente et relations clients ainsi qu'en développement personnel.

Le catalogue 2013 est en ligne sur <http://fpc.cci.nc>

Stage

L'essentiel du merchandising

15 et 16 mai 2013

Durée : 14 heures

Coût : 48 000 F par participant

Objectifs

Mieux comprendre le comportement du consommateur sur une surface de vente. Exposer les produits de libre-service de façon efficace et optimiser la rentabilité des linéaires.

Public

Tout personnel d'une surface de vente

Contenu

- Théorie, définition et vocabulaire du merchandising.
- Les observations du consommateur, l'adaptation des surfaces de vente, les classements des produits, la logique d'implantation...
- La dynamique commerciale avec la mise en place des promotions, les podiums, têtes de gondoles et têtes de caisses...

Formation professionnelle continue de la CCI

15 bis, rue de Verdun

Tél. 24 31 15 – fpc@cci.nc

Site : fpc.cci.nc

Responsable : Brigitte Deseille

Conseil en formation : Sylvie Galmiche

Pré-diagnostic déchets

Testez vos connaissances

1 Dix litres d'huiles usagées se sont accidentellement déversés dans un conteneur de 100 kg de papier :

- a. la benne est à traiter en totalité comme un déchet dangereux
- b. il suffit de récupérer l'huile usagée
- c. vous pouvez récupérer le papier pour rédiger vos prochains courriers

2 Un emballage contient un déchet dangereux. L'emballage lui-même est considéré comme :

- a. un déchet inerte
- b. un déchet dangereux
- c. un déchet non dangereux

3 En tant que producteur de déchets, votre responsabilité :

- a. s'arrête au moment où vos déchets sont pris en charge par un collecteur
- b. court de la production à l'élimination du déchet
- c. n'est engagée qu'en cas de pollution

4 Vous souhaitez vous débarrasser d'une batterie usagée. Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- a. le dépôt dans un point d'apport volontaire
- b. l'enfouissement dans la nature, loin des habitations
- c. la reprise par un professionnel sur la base 1 pour 1

5 La meilleure filière pour se débarrasser des huiles alimentaires usagées, c'est :

- a. le déversement dans le réseau d'assainissement
- b. le dépôt dans une installation de stockage des déchets
- c. la collecte par EEC dans le cadre du programme « L'assiette verte »

6 Les déchets pouvant être traités et valorisés (localement ou à l'export) sont :

- a. la ferraille
- b. le papier et le carton
- c. le plastique
- d. les chiffons souillés

7 Le paiement du traitement des piles usagées s'effectue au moment :

- a. de l'achat, dans le cadre de l'éco-participation
- b. de la première utilisation des piles
- c. du dépôt dans un point d'apport volontaire

8 Une entreprise produit des déchets dangereux et souhaite en organiser la collecte dans le respect de la législation en vigueur. Elle doit :

- a. solliciter une entreprise spécialisée qui va collecter gracieusement
- b. faire appel à une entreprise spécialisée dont le paiement va permettre de s'affranchir de toute responsabilité
- c. s'assurer qu'on lui remet bien un bordereau de suivi des déchets (BSD) qui va permettre la traçabilité des déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation

9 Chassez l'intrus dans la liste suivante :

- a. papier
- b. films plastiques
- c. verre
- d. solvants

Moins de 3 bonnes réponses :

la gestion des déchets ne fait pas partie de votre vocabulaire de base ! Sollicitez sans tarder la conseillère environnement de la CCI pour une séance de rattrapage.

Entre 4 et 6 bonnes réponses :

bon, vous avez les bases mais ne vous privez pas d'un pré-diagnostic déchets qui vous permettra d'appréhender la gestion des déchets de façon globale et professionnelle.

Entre 6 et 9 bonnes réponses :

rien à dire, vous maîtrisez le sujet et savez qu'une bonne gestion des déchets constitue un bénéfice économique, écologique et humain pour l'entreprise. Pourquoi de ne pas essayer de faire mieux encore ? Prenez contact avec le service développement durable de la CCI qui vous aidera à rester au top.

Offrez-vous un pré-diagnostic déchets, c'est gratuit !

Votre entreprise génère des déchets ? Améliorer leur gestion est indispensable pour vous permettre de maîtriser vos charges, réduire votre impact environnemental, fédérer vos salariés tout en valorisant votre image. Interlocuteur privilégié des entreprises en matière de développement durable, la CCI vous propose une prestation de pré-diagnostic déchets au sein même de votre structure.

Comment ça marche ?

1. Entretien avec le responsable (ou le référent environnement) de l'entreprise, suivi d'une visite du site et des installations.
2. Présentation des résultats du pré-diagnostic et remise d'un rapport personnalisé et confidentiel qui permet de faire l'inventaire des déchets générés et de proposer des solutions pour une gestion optimisée.
3. Bilan six mois plus tard pour faire le point sur les actions engagées et apporter de nouvelles recommandations si nécessaire.

Service Développement durable
Tél. 24 31 15 - environnement@cci.nc

6a/b/c/d - 7a - 8c - 9d
1a - 2b - 3b - 4a/c - 5c

REPONSES

LE CASSE-TÊTE DES DÉCHETS,

PARLONS-EN
ENTRE
PROFESSIONNELS

www.acotred.nc



ACOTRED PACIFIQUE

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE COLLECTE
ET TRAITEMENT DES DECHETS PACIFIQUE

Immeuble Centre Sud,
1 bis rue Berthelot,
Doniambo, Nouméa.



24.82.00
74.37.00



TOYOTA
Le plaisir au volant

HILUX, LE PICK UP DE RÉFÉRENCE DANS LE MONDE DES TARIFS EXPLOSIFS EN 2013 !



**STOCK
DISPONIBLE
IMMÉDIATEMENT**

HILUX 2,5L TD

Blocage de pont arrière

2.795.000 XPF**

HILUX 2,5L TD

Vitres élect., fermeture centralisée
à distance

2.995.000 XPF**

HILUX 3L TD

BVM5, intérieur tissus

3.595.000 XPF**

HILUX 3L TD

BVA, intérieur tissus

3.795.000 XPF**

HILUX 3L TD

BVM5, intérieur cuir *

3.995.000 XPF**

HILUX 3L TD

BVA, intérieur cuir *

4.195.000 XPF**

SIAP TOYOTA 12, rue Lavolsier à Ducos - Tél. : 25 52 52 - e-mail : slap@groupedang.nc
NORD MOTORS 7, lot les Cassis à Koné - Tél. : 477 877 - e-mail : nord.motors@groupedang.nc

www.toyota.nc



* Caméra de recul, clignotants aux rétroviseurs, écran tactile, jantes alliage 17" - ** Tous les consommables
** Frais de mise à la route de 15 750 XPF TTC non inclus.

Interdiction de fumer dans les lieux publics



Finis les mégots dans les cendriers et la fumée dans les lieux publics. La loi sur l'interdiction de fumer est passée en Nouvelle-Calédonie. À l'instar des pays européens et des grands voisins du Pacifique, c'est désormais le « *no smoking* » qui prévaut. Un changement pour les usagers et pour de nombreux professionnels qui ont dû s'adapter. Six mois étaient prévus pour permettre aux établissements de se mettre en conformité à partir de la date d'entrée en vigueur le 21 août 2012. Désormais, aucune exception possible. Le point sur ces nouvelles dispositions et toutes les explications pour être sûr de bien les respecter.

Pourquoi une loi sur le tabagisme ?

Il est désormais interdit de fumer dans les lieux publics. La délibération n°202 du 6 août 2012 indique qu'il n'est plus autorisé de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et a été suivie d'un arrêté du gouvernement (n°2012-3821/GNC du 20 novembre 2012) qui en fixe les modalités d'application. Concrètement, cette délibération s'inscrit dans une démarche globale entreprise depuis plusieurs années et visant à lutter contre le tabagisme. De nombreux pays d'Europe et du Pacifique, en Nouvelle-Zélande par exemple, ont déjà interdit la cigarette dans tous les restaurants, cafés et lieux publics couverts... Jusqu'ici, la Nouvelle-Calédonie n'avait pas adopté de telles mesures. Seule la délibération n°79 du 15 juin 2005 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme venait encadrer les usages et la publicité de ces produits.

Dans un but de santé publique, la Nouvelle-Calédonie a donc étendu sa lutte contre le tabagisme et renforcé le dispositif de prévention par l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Pour rappel, le tabagisme s'est largement accru sur le territoire au cours des dix dernières années. Il concerne près de 30 % de la population et touche de plus en plus de mineurs.

Qui est concerné ?

La délibération s'applique à tous les lieux destinés à accueillir du public, c'est-à-dire les lieux affectés à un usage collectif

(aéroports, commerces, cafés, restaurants, bars, discothèques...), les transports en commun, les espaces scolaires, universitaires, de formation. Les gérants des établissements concernés doivent désormais faire appliquer cette interdiction. Néanmoins, il existe des distinctions selon que le lieu est fermé et couvert ou pas, s'il accueille du public ou s'il s'agit d'un lieu de travail. Quant au délai d'application, il était de six mois à compter de la publication de la délibération au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, le 21 août 2012.

Quelles sont les nouvelles obligations ?

Bien sûr, cette délibération a plusieurs conséquences. Passage en revue de ce qui a changé :

- ❖ Dans les locaux fermés et couverts accueillant du public comme les aéroports, commerces, restaurants, bars et discothèques, l'interdiction totale de fumer s'applique.
- ❖ Tous les locaux affectés à l'ensemble des travailleurs d'une structure, qu'il s'agisse de bureaux, de salles de travail, de réunion ou de locaux destinés au repos ou à la restauration, sont concernés par cette interdiction.
- ❖ Côté espaces extérieurs, il existe deux cas distincts :
 - Plus du tout de cigarettes admises dans les espaces extérieurs non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs et des éta-

blissements de santé publics ou privés. Pour ces établissements, l'interdiction est donc générale.

- S'ils n'appartiennent pas aux catégories précédentes, les espaces extérieurs ne sont pas concernés, il est donc toujours possible d'y fumer.

Est-il possible d'aménager un emplacement fumeur dans des locaux fermés et couverts ?

À défaut de disposer d'un espace extérieur, certains gérants d'établissement peuvent décider d'aménager un espace fumeur. Attention cependant, cet aménagement doit répondre à un certain nombre de critères très précis. Ainsi, l'espace doit être équipé d'un dispositif d'extraction d'air par ventilation mécanique et doit aussi disposer d'une fermeture automatique. Enfin, il ne doit pas être un lieu de passage. Dernière condition indispensable, la superficie de cet espace doit être limitée à 20 % maximum de la superficie totale de l'établissement sans pour autant dépasser 35 m².

Quelles démarches à effectuer pour obtenir un emplacement fumeurs ?

Pour chaque emplacement fumeurs, le gérant de l'établissement doit s'adresser à la Direction des affaires sanitaires et sociales (Dass) et solliciter un agrément. À ce titre, une visite des agents de la Dass est alors requise. Son but : observer les lieux pour lesquels l'agrément est sollicité et vérifier leur conformité à la délibération. Si c'est le cas, l'agrément est délivré par le

gouvernement et est notifié au demandeur dans un délai de quatre mois. À savoir, le gouvernement peut refuser de délivrer l'agrément en raison de la non conformité des lieux fumeurs avec les prescriptions de la délibération. Pour autant, ce refus, comme toute décision administrative, doit être justifié.

L'acquisition de nouveaux équipements est-elle nécessaire ?

Du fait de ces nouvelles interdictions, il est indispensable de prévoir une signalisation spécifique à l'entrée de chaque lieu concerné. Elle doit être bien visible et respecter le modèle défini par l'arrêté d'application. Cette signalisation permet d'informer le public sur les différents lieux où il est interdit de fumer et désigne ceux où cela est encore possible. Toujours dans un esprit de prévention, les panneaux d'autorisation de l'usage du tabac doivent faire apparaître un avertissement sanitaire et rappeler l'interdiction concernant les mineurs.

L'agrément pour un emplacement fumeurs est-il définitif ?

Non, tout changement des lieux doit être signalé afin de vérifier qu'ils sont toujours en conformité avec la loi. Ainsi, si un emplacement fumeurs est modifié après l'obtention de l'agrément, le gérant de l'établissement devra en informer la Dass. Par ailleurs, celle-ci peut, à tout moment et par un contrôle inopiné, constater le non respect des conditions inscrites au terme de la délibération. En ce cas, elle peut évidemment procéder à la suspension de l'agrément. Enfin, ces dispositions étant des obligations légales, leur non respect entraîne un risque de sanctions. Si le manquement à la loi perdure malgré la mise en demeure, la Dass peut retirer l'agrément au gérant de l'établissement.

Quels sont les risques encourus en cas de non respect de la législation ?

Les gérants d'établissement, mais aussi le public, sont tenus de respecter les nouvelles obligations. D'une part, la personne qui serait surprise en train de s'en griller une dans des lieux interdits, risque de se voir appliquer une contravention de troisième classe, c'est-à-dire une

amende équivalente à 53 550 francs CFP. D'autre part, l'établissement qui n'aurait pas mis en place la signalisation prévue ou qui aurait favorisé la violation de l'interdiction, qui mettrait à disposition des fumeurs un emplacement non conforme à la délibération ou enfin qui n'aurait pas pris les dispositions pour faire respecter l'interdiction se verra appliquer une contravention de quatrième classe, soit une amende d'un montant de 89 250 francs CFP. Seuls des agents qualifiés, habilités et assermentés pourront constater ces violations.

DES PANNEAUX SIGNALÉTIQUES TRÈS ENCADRÉS

Des panneaux signalétiques doivent être disposés dans les locaux fumeurs et non fumeurs. De format 15 X 21 cm au minimum, ils peuvent être imprimés sur tout support, papier plastique ou autocollant.

(Pour plus de détails, se référer à l'arrêté n°2012-3817/GNC du 20 novembre 2012, titre III et annexes 1 et 3)

EMPLACEMENT FUMEURS

Interdit aux mineurs de moins de 16 ans.



Fumer augmente les risques de maladies cardiaques et pulmonaires mortelles

Délibération n°202 du 6 août 2012 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une contravention de troisième classe

Délibération n°202 du 6 août 2012 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

DROIT DU TRAVAIL

Retraité depuis peu, dans quelle mesure puis-je reprendre une activité salariée afin de compléter ma pension ?

Les textes prévoient que l'assuré bénéficiaire d'une pension de retraite personnelle peut exercer une activité salariée. Mais attention, en fonction de l'âge, la reprise d'activité peut avoir des conséquences sur le versement des pensions :

- si le retraité a atteint l'âge de 60 ans : le versement de la pension est maintenu.
- si le retraité a moins de 60 ans : le versement de la pension est suspendu le premier jour du mois qui suit celui de la date d'embauche (et ce pendant la durée de la nouvelle activité).

Il s'agit de toute activité salariée, à temps plein ou partiel et quelle que soit la rémunération.

Source : Cafat, service retraite, www.cafat.nc

DROIT DES SOCIÉTÉS

Je suis sur le point de créer une société avec un ami. J'hésite encore entre une SARL et une SAS. Quelles sont les principales différences ?

À mi-chemin entre la SARL¹ et la SA², la SAS³ s'adapte aussi bien aux besoins des grandes que des petites entreprises. Ses principales caractéristiques résident dans la souplesse de fonctionnement. Évolutive, la SAS facilite le partenariat et peut donc intégrer un ou plusieurs associés. Comme pour la SARL, le capital social est librement fixé et les associés peuvent effectuer des apports en numéraire ou en nature. Les apports en industrie sont autorisés : néanmoins, ils ne concourent pas à la formation du capital social et sont effectués en échange d'actions inaliénables. Les statuts de la SAS fixent librement les conditions dans lesquelles la structure est dirigée, mais il est impératif de nommer un président investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et chargé de représenter cette dernière à l'égard des tiers. Président et dirigeants de SAS sont affiliés à la Cafat⁴ et non au Ruamm⁵. Au niveau des formalités, ce sont les mêmes que pour les autres sociétés : dépôt du capital social, signature et enregistrement des statuts, formalités de publicité dans un journal d'annonces légales et immatriculation au Ridet-patente ainsi qu'au registre du commerce et des sociétés. Toutes les

démarches s'accomplissent auprès du centre de formalités des entreprises de la CCI. Et si vous souhaitez en savoir plus sur la constitution et le fonctionnement de la SAS, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec notre conseillère juridique. Tél. : 24 31 32.

COMMERCE

Je suis propriétaire d'un local commercial. Je dois rédiger un bail commercial pour mon locataire : que dois-je prévoir dans la clause de révision du loyer ?

C'est la délibération du n°094 du 8 août 2000 qui a fixé le régime de la révision des loyers. Il existe deux possibilités :

- soit la révision légale triennale qui ne peut excéder la variation de l'index du bâtiment de Nouvelle-Calédonie – BT 21 – publié par l'ISEE*
- soit une révision conventionnelle, le plus souvent annuelle, basée sur une échelle mobile qui doit être en relation directe avec l'objet du contrat, ou avec l'activité de l'une des parties. L'indice choisi à retenir est le BT 21, en ayant soin de prendre le dernier indice définitif connu à la date de la signature du contrat.

Vous pouvez retrouver ces indices sur le site de l'Institut de la statistique et des études économiques www.isee.nc. Pour plus de renseignements, contactez le Centre d'informations économiques de la CCI : Tél. 24 31 20 – doc@cci.nc

CONSUMMATION

Est-ce qu'un commerçant peut refuser un paiement par carte bancaire ?

Le professionnel qui affiche le logo CB à l'extérieur ou à l'intérieur de ses locaux s'engage à accepter tous les paiements par carte bancaire y compris en période de soldes. Cependant il peut fixer un montant minimum à partir duquel il accepte ce mode de règlement. Dans ce cas, la somme doit être affichée de manière visible dans le magasin et être raisonnable, c'est-à-dire ne pas constituer un frein à l'utilisation de la carte.

¹ - Société à responsabilité limitée

² - Société anonyme

³ - Société par actions simplifiées

⁴ - Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie

⁵ - Régime unifié d'assurance maladie maternité

AGENDA

Dimanche 30 avril

TSS - Déclaration et paiement

Date limite de dépôt de la déclaration et du paiement pour les professionnels clôturant leur exercice social au 31/03, 30/06, 30/09, 31/12

Impôt sur les sociétés - IS - Dépôt de la liasse fiscale

Date limite de dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31 décembre

DNS - Dépôt de la déclaration nominative des salaires

Cette échéance concerne toutes les personnes physiques ou morales qui versent des rémunérations à un tiers : traitement, salaires, émoluments, honoraires, commissions, ristournes...

Impôt sur le revenu - Déclaration de revenus des professionnels

Cette échéance s'applique aux professionnels qui déclarent à un régime réel d'imposition.

Couverture sociale Ruamm

Déclaration de ressources pour les travailleurs indépendants relevant du régime réel ou du réel simplifié.



Dumez

PARTENAIRE DE VOS PROJETS, DE L'ÉTUDE À LA RÉALISATION.

Terrassement généraux • Travaux routiers • Génie-civil • Travaux portuaires • Viabilisation de lotissements

RT1 Auteuil • Dumbéa • BP2086 • 98846 Nouméa Cedex

Tél : 41 40 40 • Fax : 41 13 68

Mail : entreprisedumez-caledonie@dumez.nc



EMC en fait toujours **plus pour l'Environnement**

« **Rachète vos métaux non ferreux et votre ferraille** »



Cuivre



Aluminium



Ferraille

260 260

ZI Ducos - 14 avenue Baie de Koutio
secretariat@emc.nc - www.emc.nc



VIDÉO ONLINE

**Au mois d'avril plus
de 30 000 films
chez vous...**

À suivre...

Intéressé par une reprise d'activité ? Le pôle Appui aux entreprises de la CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisés pour faciliter le lancement de votre projet.

BÂTIMENT

- ✦ **Fond de commerce, menuiserie.** Affaire réputée avec clientèle donneur d'ordre institutionnel. Équipement complet. Pas d'endettement. Bonne rentabilité. Effectif entre 5 et 10 employés. Chiffre d'affaire proche de 50 MF. Prix : 43 MF
- ✦ **Entreprise de plomberie.** Marchés signés. Bonne rentabilité. Chiffre d'affaires 2012 en très forte progression. Outil de production en bon état, investissements récents. Effectif : entre 10 et 20 employés. Chiffre d'affaires compris entre 50 et 100 MF. Prix : 32 MF
- ✦ **Chaudronnerie, construction métallique.** Clientèle captive. Forte rentabilité. Affaire existante depuis plus de 40 ans. Effectif entre 20 et 50 employés. Chiffre d'affaires compris entre 250 et 500 MF. Prix 200 MF
- ✦ **Détection incendie, alarme intrusion et contrôle d'accès.** CA en progression régulière. Très forte rentabilité. Bon fonctionnement sur ses marchés. Effectif entre 5 et 10 employés. Chiffre d'affaires compris entre 250 et 500 MF. Prix 280 MF

RESTAURATION

- ✦ **Belle affaire de restauration spécialisée en grillade.** Emplacement porteur. Potentiel de développement important. Effectif entre 5 et 10 employés. Chiffre d'affaires compris entre 50 et 150 MF. Prix : 33 MF

COMMERCE

- ✦ **Vente d'articles de plein air et de sport et de camping.** Emplacement de premier choix. Effectif inférieur à 5 employés. Chiffre d'affaires compris entre 50 et 150 MF. Prix 85 MF
- ✦ **Affaire outillage pour professionnel.** Opportunité à saisir suite départ à la retraite. Dispose de cartes exclusives. Chiffre d'affaires proche de 50 MF. À saisir. Prix 27 MF
- ✦ **Prêt-à-porter féminin d'origine États-Unis.** Forte rentabilité. Clientèle fidèle et régulière. Effectif de moins de 5 employés. Chiffre d'affaires compris entre 50 et 150 MF. Opportunité à saisir. Prix : 64 MF
- ✦ **Affaire de vente de téléphones portables.** Une boutique et 15 points de vente sur tout le territoire (dépôt vente). Chiffre d'affaires compris entre 50 et 150 MF. Prix : 30 MF

PÊCHE

- ✦ **Affaire de pêche hauturière.** Bateau entièrement reconditionné il y a moins de 2 ans. Forte rentabilité. Organisation pérenne et fiable. Chiffre d'affaires supérieur à 100 MF. Atelier découpe neuf et aux normes. Effectif entre 5 et 10 employés. Prix 200 MF

En partenariat avec Action Entreprises,
www.action-entreprises.com
 Contacts :
actionentreprises@lagoon.nc
 Tél : 24 14 41



NOUVELLE-CALÉDONIE ARTISANAT

- ✦ **Salon de l'artisanat d'art et de l'AMAC**
 Le salon des créations des artisans d'art locaux.
 Du 18 au 26 mai
 Maison des artisans, Nouville
 Tél. 27 56 85 - 77 30 90
www.boutiques-artisanales.com

ENVIRONNEMENT

- ✦ **Salon du développement durable**
 Du 6 au 9 juin
 Maison des artisans, Nouville
 Tél. 27 56 85 - 77 30 90
www.boutiques-artisanales.com

AUSTRALIE ÉNERGIE SOLAIRE

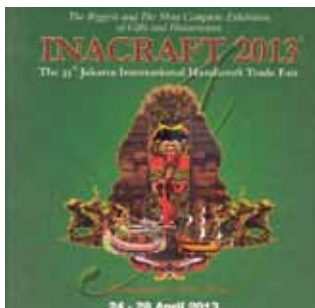
- ✦ **Solar 2013 Conference & Expo**
 Du 23 au 24 mai
 Melbourne Convention and Exhibition Centre
www.mcec.com.au

NOUVELLE-ZÉLANDE MAISON ET DÉCO

- ✦ **Home Show Wellington - Homex**
 Du 7 au 9 juin
 TSB Bank Arena
www.homex.co.nz

INDONÉSIE PRODUITS MANUFACTURÉS

- ✦ **Inacraft**
 Du 24 au 28 avril
 Jakarta Convention Center Sanayan
www.inacraft.ci.id



VIETNAM MULTISECTORIEL

- ✦ **Vietnam expo**
 Du 10 au 13 avril
 Hanoi
www.vinexad.com.vn

MÉTROPOLE CULTURE

- ✦ **Festival Tropiques en fête**
 Programmée en parallèle de la Foire de Paris, 12^e édition de ce festival dédié aux talents et musiques des îles et de l'outre-mer.
 Du 30 avril au 12 mai
 Paris, porte de Versailles
www.foiredeparis.fr

MULTISECTORIEL

- ✦ **Foire de Paris**
 La 108^e édition de cette traditionnelle manifestation reste l'un des rendez-vous incontournables de l'art de vivre à la française. Bien-être, loisirs, accessoires, artisanat, habitat, découvertes d'autres cultures... tout y est ! Plus de 600 000 visiteurs foulent le sol du centre d'exposition chaque année.
 Du 30 avril au 12 mai
 Paris, porte de Versailles
www.foiredeparis.fr



ÉCLAIRAGE

- ✦ **Lumiville**
 Salon international de l'éclairage public et extérieur.
 Du 28 au 30 mai
 Lyon, Eurexpo
www.lumiville.com

Les dates des salons sont mentionnées sous réserve. N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

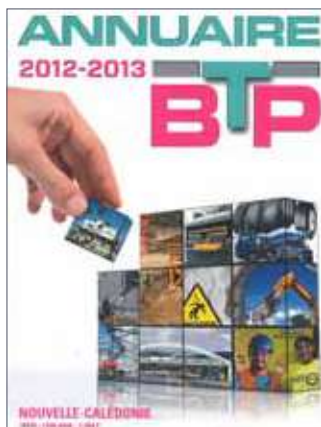
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La forte mortalité routière, une réalité statistique regrettable pour la Nouvelle-Calédonie. **Palabre** aborde les raisons de ce dossier sensible. Facteurs, causes et conséquences du nombre toujours trop élevé de victimes sur les routes sont passés en revue avant de prôner une meilleure prise de conscience collective. Au sommaire également, un nécessaire bilan cinq ans après l'inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'Unesco.

Disponible chez les dépositaires de presse.
Prix : 850 F



BTP



Des centaines de professionnels répertoriés depuis des agences immobilières jusqu'aux spécialistes de la VRD (voirie et des réseaux divers). Noms, adresses mail, coordonnées téléphoniques classés par activités, l'édition 2013 de l'**Annuaire du BTP** est un outil indispensable. Une série de reportages vient compléter ces informations essentielles avec des focus sur les compagnons du devoir, la santé et la sécurité au travail ou la présentation des possibilités offertes par les aménagements en bois.

Disponible chez les dépositaires de presse.
Prix : 1 000 F

NORMES

Refus grandissant face aux risques, la sécurité devient une problématique récurrente dans notre société. **Objectif** y consacre son numéro de mars-avril et affirme « *Qu'elle soit industrielle, alimentaire, sanitaire ou aéroportuaire, la sécurité devient un enjeu majeur* ». Au fil des articles, le dossier tente de défricher « *la jungle sécuritaire* », et pose, avec pertinence, une question : « *Trop de normes et de contraintes ne nuisent-elles pas au désir d'entreprendre ?* »

Disponible chez les dépositaires de presse.
Prix : 600 F



Portrait



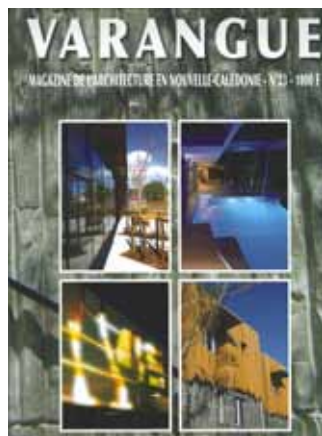
Vent frais sur le magazine des Nouméens. La ville de Nouméa propose en effet un nouveau rendez-vous bimestriel à ses administrés, avec **Le Nouméa mag**, qui remplace désormais l'ancien bulletin municipal Le Nouméa. Au sommaire du n°1 de la nouvelle formule, un portrait de la nageuse Diane Bui-Duyet. Après vingt ans de compétition, celle qui a marqué la natation calédonienne et française entame un nouveau chapitre de sa vie professionnelle, et vient d'être engagée en tant que maître-nageur et éducateur sportif à la piscine du Ouen Toro.

Envoyé gratuitement à tous les Nouméens.

Architecture

La dernière parution de **Varangue**, le magazine de l'architecture en Nouvelle-Calédonie, s'interroge quant à la santé du métier sur le territoire. Bonne nouvelle : « *Les projets ne manquent pas* », affirme l'éditorial, notamment en province Nord où les marchés publics se succèdent sous l'influence de l'usine du Nord qui a bouleversé la donne. **Varangue** s'est intéressé à certains de ces nombreux projets, mettant en évidence leur diversité et la créativité exprimée par les architectes qui les ont pensés.

Disponible chez les dépositaires de presse.
Prix : 1 000 F



VKP Infos

VKP Infos s'intéresse à la cartographie des aires marines protégées en province Nord. La première a été créée en 2000, à Nékoro. Il en existe quatre catégories en tout : les réserves de nature intégrale, les réserves de nature sauvage, les parcs provinciaux et les aires de gestion durable des ressources. Une protection à géométrie variable qui permet de faire face à la fréquentation grandissante du milieu marin et à des moyens de pêche de plus en plus sophistiqués. Au programme du numéro de mars

également, un gros plan sur des services culturels du Nord en pleine expansion.

Disponible chez les dépositaires de presse.
Prix : 500 F





PROVINCE SUD

LES
BOUCLES
DE
TINA

SITE SPORT NATURE

NOUVEAU
à Tina



Pistes VTT

De nombreux aménagements techniques dont 19 modules en bois



7,5 km
de piste cyclable

cactus studio graphique

Youpiiii !!! *

* Nouvelle Mercedes Classe A.
Élue plus belle voiture de l'année 2012.
À découvrir à partir du 5 avril.

L'impulsion d'une nouvelle génération

Succombez au caractère racé de la Nouvelle Classe A :
design dynamique, nouvelles motorisations puissantes,
nouvel intérieur moderne et raffiné, et de nombreuses technologies embarquées...

La Nouvelle Classe A bouleverse les codes et donne l'impulsion d'une nouvelle génération.



Mercedes-Benz
Le meilleur, sinon rien.

ELUE PLUS BELLE VOITURE DE L'ANNÉE 2012

FESTIVAL AUTOMOBILE INTERNATIONAL

Entrez dans l'univers Mercedes-Benz,
où votre voiture vous est livrée avec un service gratuit et exclusif :
Pendant 3 ans ou 50 000 km (1er terme échu), l'entretien de votre Mercedes-Benz est offert.
Soyez les bienvenus sur Priority Class.

 **ALMAMETO** 41 40 68
AUTOMOBILES

Pour en savoir plus : www.priorityclass.nc